



Bienvenue dans votre village

PATRIMOINE P.21

**Connaître et
protéger les sources**

VIE SCOLAIRE P.22

**Une année scolaire
bien remplie**

SORTIES ESTIVALES P.38

**Des idées
pour tous les goûts**

SOMMAIRE

<u>3</u>	Édito
<u>4</u>	On en parle...
<u>5</u>	Vivre ensemble
<u>8</u>	Tourisme
<u>10</u>	Loisirs
<u>11</u>	Culture
<u>12</u>	Économie
<u>13</u>	Urbanisme
<u>16</u>	Finances
<u>18</u>	Environnement
<u>20</u>	Agriculture
<u>21</u>	Patrimoine
<u>22</u>	Vie scolaire et enfance
<u>28</u>	Vie sociale
<u>30</u>	CCPEVA
<u>34</u>	Retour sur...
<u>38</u>	Vos sorties estivales
<u>40</u>	Vie associative
<u>45</u>	Les p'tits San Poulans
<u>46</u>	Etat civil
<u>47</u>	Hommages
<u>48</u>	Agenda



Bienvenue à Saint-Paul !

**Vous avez récemment choisi
d'habiter notre belle commune ?**

Locataire ou propriétaire,
faites-vous connaître en mairie !
Nous serons heureux de vous accueillir !

**CRÉER DU LIEN,
C'EST ÇA L'ESPRIT
DE SAINT-PAUL !**

Suivez-nous



www.saintpaulenchablais.fr



Magazine édité par la mairie de Saint-Paul en Chablais
Directeur de publication : Bruno GILLET
Rédaction et comité rédactionnel :
Commission communication
Franck Martignière, Denis Pinget, Mélanie Grivel
Crédits photos / illustration :
Nicolas Rubin, Echo de Gavot, Elisia Chessel,
Bruno Gillet, Balades acoustiques
Graphisme et impression : Fillion imprimerie - Allinges

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi, mercredi et vendredi : 8h-12h / 15h-16h30

Mardi et jeudi : 8h-12h

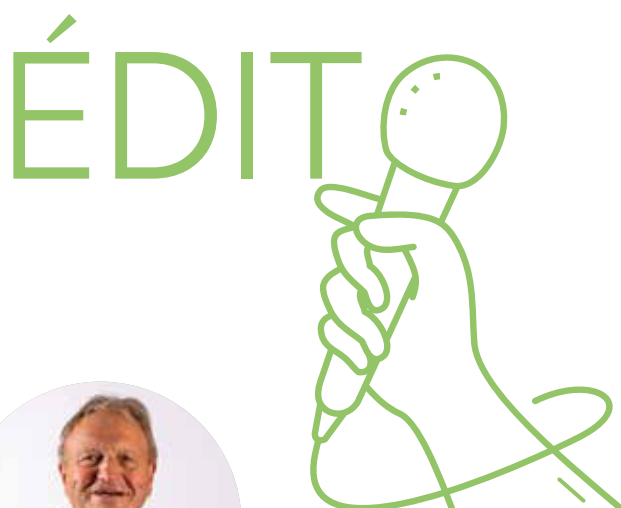
☎ 04 50 75 28 17

✉ info@saintpaulenchablais.fr

Astreinte : 06 99 92 28 17

Astreinte eau CCPEVA : 06 74 26 81 92





Bruno GILLET

Maire de Saint-Paul-en-Chablais

Une maison pour les anciens à Saint-Paul !

Au fil des jours, on voit le cœur du village battre au rythme des manifestations, réunions, rencontres organisées, soit à l'initiative de la Mairie, soit par les associations.

C'est à elles que l'on doit concerts, expositions, spectacles, soirées dansantes mais aussi séances de yoga, cours de généalogie, assemblées générales, rencontres sportives ou conseils pour l'entretien des vergers...

C'est l'occasion de saluer tous les bénévoles qui s'investissent, prennent des responsabilités, pour initier des actions et les conduire dans un but désintéressé, et aussi de remercier « la Fédé » qui chapeaute ces associations communales et fédère toutes les bonnes volontés dans l'organisation des événements.

A l'instar de nombreux conseils municipaux, notre équipe a connu des modifications : changements familiaux et déménagements, mutations professionnelles qui entraînent un manque de disponibilité pour la cause publique ou mesure de l'implication imposée par un mandat municipal, décès de Max Michoud, incontournable défenseur de l'environnement...

De nouveaux talents sont ainsi venus compléter l'équipe municipale avec l'arrivée de Mélanie GRIVEL, jeune cheffe d'entreprise, de Franck MARTIGNIERE, informaticien aguerri, de Jean-Pierre WAGNER, membre associatif très actif, et de Marie-Laure GAZZARIN, professeure de mathématiques. Ces énergies nouvelles sont les bienvenues pour porter les nombreux dossiers en cours.

Par exemple, l'agenda sécurité suit son cours avec l'aménagement du carrefour de Chez Thiollay, la mise en place de tests de feux à Lyonnet, hameau traversé par un nombre grandissant de véhicules en raison de la fermeture de la route des Dranses, en cours de sécurisation.

Avec la vie des familles, le chef-lieu évolue et une étude a été réalisée pour anticiper les changements de destination des commerces, les stationnements, les déplacements, les nouvelles constructions, cela avec une vision d'avenir pour répondre aux besoins de la population. Afin de permettre aux jeunes de vivre au pays et devenir propriétaires en travaillant dans des entreprises françaises, la mairie lance un programme d'accès à la propriété selon une solution qui se veut attractive : les appartements dit en BRS*.

Pour les plus anciens, et ce, après quelque douze années de recherches de solutions... une maison de retraite de 28 appartements va voir le jour, selon un concept particulier « La Maison de Blandine », un espace adapté au milieu rural avec animations et tarif adapté.*

Enfin, parmi les grands dossiers, celui de l'école monopolise les élus et les services. Le projet comprend la création de 4 nouvelles salles de classe, la modification totale du chauffage, de l'isolation, le réaménagement des salles de sieste, de la cour et préaux, la liaison vers le restaurant scolaire (à construire). Ces postes engendrent des chiffres qui donnent le vertige et nous incitent à solliciter les moindres subventions et à contraindre nos frais de fonctionnement.

D'autres projets sont reportés : par exemple la réalisation d'une voie mixte (piétons-vélos) reliant le Carrefour du cimetière à celui de Praubert, ne pourra se réaliser qu'en pleine concertation avec le déplacement de la colonne d'eau dont la maîtrise relève du calendrier de la Communauté de Communes.

De multiples actions ont été initiées : par exemple, un recensement de toutes les sources de Saint-Paul.... en prévision peut-être d'un été très chaud ?

Bonne lecture et bel été !

Bruno Gillet

** A découvrir dans les pages suivantes !*

ON EN PARLE...

Départ de sœur Dominique-Marie vers une autre communauté

La maison des sœurs de la Charité de Saint-Paul créée en 1821 accueille 4 sœurs. Après 9 ans passés au côté des habitants de Saint-Paul, Sœur Dominique-Marie s'en va rejoindre



la communauté de Thonon où sa présence est demandée pour de nouvelles missions notamment auprès des malades.

Née en Haute-Saône, à Bay, dans une famille de 9 enfants, Dominique GIRARD a fait des études d'infirmière à l'hôpital de Besançon avant de s'engager dans la communauté des sœurs de la Charité et va conduire des missions très différentes : à Nîmes, elle prendra en charge un foyer de jeunes, au cœur d'un quartier populaire, puis mettra le cap sur Dampierre sur Salon, non loin de Vesoul. Elle prendra ensuite la direction des environs de Besançon pour diriger un foyer de jeunes avant d'être appelée à rejoindre la communauté de Saint-Paul.

Sœur Dominique-Marie s'en va sur les bords du lac, apporter sa présence pleine de bienveillance et d'expériences très variées !

Bienvenue Sœur Marie-Inès, transfrontalière dans l'âme !



Native du Valais, d'une famille d'agriculteurs du pays des abricots et de la vigne, Sœur Marie-Inès vient de poser ses valises à Saint-Paul après un itinéraire de vie remarquable. Après

son noviciat de 3 ans à la Roche-sur-Foron, puis l'école normale de Fribourg et un poste d'enseignement à Vouvry, elle s'engage pour dix ans de pastorale à Massongex (Valais) et revient à la Roche pour... dix ans ! Une des rares frontalières à faire le chemin inverse !

La voilà à Fribourg puis à Sancey avant d'assurer la direction d'un foyer de femmes en danger à Digne-les-Bains où elle retrouve le bleu de son soleil valaisan...

A Saint-Paul, elle apprécie le paysage et cette nouvelle vie qu'elle consacre à la visite des malades et personnes âgées ainsi qu'au fonctionnement de la maison des sœurs.

NOS CHAMPIONS À L'HONNEUR

Zoom sur... **Sébastien BURNET**

sur les traces de Line Burquier

“ Je suis licencié au club de VTT du Pays de Gavot.

Je pratique le VTT XCO format Olympique et XCM format longue distance en parallèle de mes études d'ingénieur à polytech Grenoble INP.

J'ai terminé 10^e au Championnat de France XCM et j'ai été sélectionné au Championnat du monde XCM à Glasgow pendant ma saison 2023.

Je suis récemment devenu champion AURA U23 XCO.

Mon prochain objectif est le Championnat de France XCM cet été dans les Alpes. Mais avant cette échéance, je me consacre pleinement à ma préparation physique et à mes examens scolaires de fin d'année. ”



La roue tourne et vous voilà dépassés par le langage VTT ?

XCO : Cross-Country Olympique, le X ayant la forme d'une croix nommée "cross" en anglais. Le XC est la discipline du VTT la plus répandue et présente aux JO depuis 1996. Les courses de XCO se déroulent sur des parcours entre 4 et 5 kms à franchir plusieurs fois selon la catégorie, avec des obstacles variés.

XCM : Cross-Country Marathon est une discipline plus longue que le XCO. Les courses de XCM se déroulent sur des parcours de 80 à 160 kilomètres et les coureurs doivent être capables de pédaler pendant plusieurs heures.

Noé SERVOZ s'envole !

Habitant aux Faverges et membre du Ski Club de Châtel depuis l'âge de 9 ans, Noé a débuté le ski de bosses sur les pistes de Châtel.

Passionné par cette discipline du ski freestyle, il monte rapidement sur les podiums.

Le 23 mars 2024, à 16 ans, il devient Double champion de France Cadet et surclassé en Junior !

Ambitieux et persévérant, il rêve de Coupe du Monde et de JO. Pour atteindre ses objectifs, il a intégré le Comité Mont-Blanc et le ski club de Megève.

Il a rejoint ce printemps le groupe Relève FFS, lui permettant d'atteindre le plus haut niveau de sa discipline, et d'accéder au circuit de la coupe d'Europe.



VIVRE ENSEMBLE

AMÉNAGEMENT DU CARREFOUR DE CHEZ THIOLLAY

Depuis cinq ans, la Mairie de Saint-Paul s'est engagée dans un « agenda sécurité » afin d'améliorer la sécurité liée à la mobilité de ses habitants.

Plusieurs actions sont en cours, notamment l'accès au hameau Chez Thiollay.

Ce dernier, qui abrite désormais 150 habitants et compte une dizaine de scolaires qui prennent le bus chaque matin, est une priorité en termes de sécurité pour notre commune.

La Mairie a missionné le cabinet GTR pour les études de ces aménagements et la société EUROVIA pour les travaux qui consistent à réaliser un plateau surélevé pour « casser la vitesse » route du Chêne, mettre en place des trottoirs pour sécuriser les piétons, poser un abri-bus et redéfinir quatre voies d'accès au hameau.

Après plusieurs réunions de concertation, un abri-bus, initialement prévu dans le sens de la montée, a finalement été posé dans le sens de la descente, afin de tenir compte des acquisitions de terrains.



Le coût des travaux, études comprises, s'élève à 144 000 €.

Ces améliorations sont rendues possibles grâce au soutien du Conseil Départemental, qui a participé à hauteur de 70 000 euros..



Qui roule vite à Saint-Paul, casse la bagnole !



Après avoir été arraché par un automobiliste, le feu tricolore provisoire installé fin 2023, sera prochainement remis en service.

LYONNET, MISE EN PLACE DE FEUX TRICOLORES

Le Conseil Départemental de la Haute-Savoie procède à des travaux d'aménagement afin de sécuriser la Route Départementale 22 (vers Vinzier) qui permet d'accéder à la Vallée d'Abondance depuis la Route Départementale 902 et la centrale EDF de Bioge. Le chantier durera cinq ans et fera l'objet de plusieurs fermetures de routes.

Après 3 ans d'étude, les travaux ont débuté au printemps 2024 et des déviations mises en place, notamment depuis Thonon, via Saint-Paul-en-Chablais, Vinzier et Chevenoz.

Cette déviation engendre une augmentation du volume du trafic, particulièrement sur la Route du Gavot (D21) et dans le hameau de Lyonnet, où les habitants sont déjà excédés par la vitesse excessive des automobilistes et par les nombreux accidents.

Après une période de test d'une année et afin de sécuriser ce passage, également lieu d'attente du bus scolaire, des feux tricolores seront prochainement réinstallés après avoir été arrachés.

PROMENADE *en forêt*

Comme chaque année, à compter du 15 avril, les propriétaires de chiens ont interdiction de détacher leurs animaux en dehors des allées forestières.



L'objectif est de préserver la faune sauvage durant cette période marquée par le début de la mise-bas des mammifères et la nidification des oiseaux.

Pendant toute l'année, vous devez garder vos chiens sous surveillance lors de vos balades en forêt ; ils ne doivent pas se trouver à plus de 100 mètres de vous.

Entre le 15 avril et le 30 juin, la réglementation est plus stricte : vous devez tenir vos chiens en laisse lorsque vous vous trouvez en dehors d'une allée forestière.

Sont notamment considérés comme des allées forestières :

- les routes ;
- les chemins ;
- les sentiers forestiers (sentiers de grande randonnée ou GR, chemins de promenade...).

Cette règle vise à :

- éviter que vos chiens n'attaquent des oiseaux ou d'autres espèces d'animaux ;
- favoriser le repeuplement de cette faune sauvage.

Grâce à leur flair extrêmement développé, les chiens peuvent facilement repérer les animaux nouveaux-nés en forêt ainsi que les oiseaux qui nichent au sol dans des espaces ouverts. Leur simple présence peut déranger et stresser des animaux forestiers particulièrement sensibles pendant cette période caractérisée par le début de la mise-bas des mammifères ; les chiens mettraient alors en péril la reproduction d'une partie de cette faune sauvage.



A SAVOIR

Lors de vos promenades en forêt, vous ne devez pas nourrir les animaux sauvages qui s'y trouvent, ni vous approcher d'eux. Vous devez vous contenter de les observer dans leur habitat naturel, sans les déranger. En ne respectant pas ces recommandations, vous pourriez modifier leur comportement et entraîner une altération de leur instinct sauvage. Par ailleurs, si vous touchez un jeune animal, sa mère pourrait l'abandonner, perturbée par l'odeur humaine.

Source : Publié le 17 avril 2024 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

TENEZ VOS CHIENS EN LAISSE !

Le saviez-vous ?

La néosporose est une maladie qui affecte les bovins et provoque des avortements à répétition sur un troupeau : elle est due à un parasite transporté par les chiens et qui se retrouve dans les déjections...

Une crotte peut ainsi contaminer jusqu'à un mètre carré d'herbe : ne laissez pas vos chiens faire leurs besoins dans les prés !

VIVRE ENSEMBLE



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le dos d'âne a longtemps été appelé "Gendarme couché". Historiquement, le gendarme est celui qui contrôle les excès de vitesse. Le gendarme veille donc, mais allongé.



UN SONOMÈTRE À LA GAVOTINE

Les établissements recevant du public et diffusant régulièrement de la musique amplifiée (salles polyvalentes, bars,...) sont soumis à des prescriptions strictes visant à concilier le fonctionnement de ces lieux avec le respect du droit à la tranquillité des riverains et la prévention des risques liés à l'exposition à de forts niveaux sonores.

Pour contrôler ces nuisances et respecter la tranquillité des habitants avoisinant la salle La Gavotine, la mairie fait installer un sonomètre, qui enregistre le volume sonore et permet une traçabilité des activités.

Si les consignes ne sont pas respectées, des sanctions seront appliquées aux organisateurs des événements (retenue de la caution par exemple).

MISE EN PLACE DE RALENTISSEURS

Chemin du Champ des Givres et Route de la Plage

Des ralentisseurs ont été installés par la société Eurovia Alpes, chemin du Champ des Givres et route de la Plage, afin de réduire la vitesse des véhicules circulant sur ces routes.

Ces ralentisseurs sont essentiels pour garantir la sécurité des automobilistes, mais également des piétons et cyclistes présents en bordure de voie.

Des panneaux de signalisation sont également installés pour annoncer ces dos d'âne.

Coût de l'opération : 10 000 €

SOURIEZ, VOUS ÊTES FILMÉS

Vous vous demandez probablement ce que filme cette caméra installée au carrefour de la Fouly ?

Cette caméra, appelée "webcam", a été installée par le service des routes afin de contrôler en direct l'état des routes, notamment l'hiver en cas d'enneigement.

L'info pratique : Vous pouvez vous même visualiser les images fournies en temps réel par cette webcam pour consulter l'enneigement des routes et transmettre cette information à vos proches qui arrivent dans le week-end.

> RDV sur www.inforoute74.fr



LES SERVICES TECHNIQUES

Bienvenue à Déborah Trombert et Franck Trincat



De gauche à droite : Franck Trincat, Déborah Trombert, Alexis Grenat, Josselin Jacquier, Philippe Burquier et Alban Vigliani, composent une équipe de choc (Nicolas Dutruel, en congé paternité, est absent sur la photo).

TOURISME



La plage de la Beunaz *des étoiles plein les yeux*



Qui ne connaît pas la fameuse étoile orange de la plage de la Beunaz ?

Créée il y a plus de 70 ans par André Cazau-mayou, la plage de la Beunaz fût, avec la station de Bernex, à l'origine de l'explosion touristique du plateau de Gavot !

Et ce lieu de détente et de loisirs, où se mélangent de nombreuses activités nautiques (piscine, plongeoir, structures gonflables, patageoire, télébeune, ...), des activités sportives (parcours accrobranche, terrain de volley, terrain de pétanque, ...), et des espaces de restauration, ... mérite bien son étoile !

Le restaurant, A la Belle Etoile, est lui ouvert toute l'année et accessible indépendamment du parc de loisirs.

Suivez l'étoile du berger et vous arriverez dans ce lieu magique !

Rencontre avec ... Vitor Semedo

Vitor entame sa 4^e saison en tant que gérant du restaurant A la Belle Etoile.

Touche à tout, vous le trouverez autant en cuisine, qu'en salle, où il peut accueillir 40 personnes en intérieur et environ 90 en extérieur, qu'à la conception des cocktails, sa spécialité.

Travaillant sur une petite carte, avec des produits frais et essentiellement locaux, dont ceux de la Ferme des Chalets d'Oche, vous pourrez savourer des plats raffinés (nouilles asiatiques, Saint-Jacques, pièce du boucher, ...), de délicieux burgers maisons et découvrir les suggestions du moment.

Amoureux des lieux et de son métier, Vitor s'est lancé le défi de faire vivre l'établissement du Lac de la Beunaz toute l'année ! Défi relevé ! Le restaurant est maintenant ouvert du jeudi au dimanche, midi et soir, en toutes saisons.

L'été, A la Belle Etoile vous accueille les lundis et mardis, de 11h à 18h, et du mercredi au dimanche, de 11h à 23h.

L'endroit est idyllique pour boire un verre, déguster les cocktails de Vitor, partager un délicieux repas en famille ou entre amis.

*Un événement se prépare chez vous
entre début septembre et fin mai ?
Privatisez le restaurant pour une journée
inoubliable au bord du lac de la Beunaz !*

DES NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS À LA PLAGE DE LA BEUNAZ

A l'approche de la saison estivale, la commune a souhaité rendre la plage de la Beunaz encore plus fonctionnelle, avec l'installation de nouveaux équipements par les services techniques.

Ainsi, deux nouveaux chalets à pique-nique ont été installés, un accès pour les Personnes à Mobilité Réduite et poussettes jusqu'à l'espace de jeux des enfants a été mis en place et la terrasse en bois en bordure de lac a été prolongée pour offrir un espace de repos et de bronzage plus large.



**LA PLAGE EST OUVERTE DEPUIS
LE SAMEDI 1^{ER} JUIN**

Gestion de la base de loisirs

La commune de Saint-Paul a établi un contrat de Délégation de Service Public avec la société Indiana Ventures pour la gestion de la plage de la Beunaz et avec M. Vitor Semedo pour la gestion du restaurant. Ces contrats en cours prendront fin en 2024 pour les deux exploitants (base de loisirs et restaurant).

Il s'agit dès aujourd'hui de préparer les futurs contrats et de choisir les prochains délégataires, qui auront pour mission de gérer la base de loisirs et le bar restaurant, du 1^{er} janvier 2025 et jusqu'au 31 décembre 2031. Un avis d'appel à concurrence a été lancé. Les offres des candidats seront prochainement analysées.



Des avis qui font toujours plaisir !

“ Bonjour.
Nous venons de
découvrir votre magnifique
village, avec vue sur le Lac
Léman.

Nous vous félicitons pour les panneaux
de l'itinéraire historique, très instructifs.
Et pour la découverte avec émotion du
film sur M. Caza.
Merci pour votre accueil. ”

Christiane et Alain,
d'Aguessac dans l'Aveyron

UN FREIN COMME UNE IDÉE D'AVANCE ?

Pascal BERGER anime la plage de la Beunaz aussi bien pour les activités nautiques que terrestres, et vient de remporter un brillant prix pour une belle invention. Installateur de tyrolienne à virage (dont il est le créateur), il vient avec son équipe/bureau d'inventer un « frein centrifuge magnétique » qui permet aux sportifs de réguler leur vitesse en descente...

Lors du salon annuel Mountain Planet, le concours Lépine de la montagne, Pascal Berger a décroché le prix du jury pour cette nouvelle invention dénommée le frein Orbit.

Une prouesse technologique qui équipe déjà ses installations dans les Pyrénées.

*Un frein, qui donne une longueur d'avance
à notre inventeur chablaisien.*



Evasion sibérienne

Réservation en ligne
sur www.evasionsiberienne.fr

Venez découvrir les chiens de traîneaux,
visiter le chenil pédagogique avec des jeux
pour les enfants, partir pour une cani rando
ou une demi-journée “petit musher”
avec une chasse au trésor,...
Une aventure unique au cœur
de la nature.

La ferme Agricool !

Réservez votre visite sur
www.lafermeagricool.com

Lapins, cochons d'inde, oies,
canards, poules, cailles, pigeons,
faisans, paons, chèvres, moutons,
cochons, pintades, perruches,...
vous attendent à la mini-ferme
pédagogique de Saint-Paul.



VISITE DU CLOCHER

Venez visiter le clocher à bulbe de l'église de Saint-Paul, construit en 2012. Constitué de 600 pièces et 11 600 écailles de cuivre étamé, il est l'un des éléments remarquables de notre commune.

Après une ascension du clocher dont vous appréhendez l'histoire, vous observerez la fresque du XIV^e s. découverte en 2020 dans l'église.

Visite en juillet et août, tous les mardis de 18h à 19h30. A partir de 10 ans.

Gratuit. Inscriptions en mairie.

LOISIRS



Inauguration du pump track

*un espace de loisirs
qui en a sous la pédale !*



Ouvert depuis l'été 2022, le pump-track a été inauguré le vendredi 29 septembre 2023, en présence de nombreux élus de la commune et de la région, dont Nicolas Rubin, vice-président du Conseil Départemental de la Haute-Savoie, qui a apporté tout son soutien à ce projet.

Les enfants présents ont eu la chance d'assister à des démonstrations de haut niveau réalisées par Vincent Tupin, l'un des dix meilleurs freeriders du monde et membre du VTT Pays de Gavot, accompagné par quelques autres riders !

Conçu par la société Bike Vision Design, en collaboration avec les entreprises Michoud TP et les pépinières Bossus, cet espace de loisirs destiné à la pratique du vélo, BMX, skateboard, roller, trottinette, draisienne, est idéalement situé au cœur du village. Sécurisé et esthétique, il s'intègre parfaitement au paysage et offre à ses usagers une vue imprenable !

La réalisation de ce projet a été possible grâce aux subventions du Département de la Haute-Savoie, de la Région Auvergne Rhône-Alpes et de la Préfecture de la Haute-Savoie.

La commune a souhaité l'installation de cet équipement ludique, utilisable à tous les âges, avant tout pour les jeunes et pour le partage entre générations.

LE PUMPTRACK EN CHIFFRES

202 mètres

3 circuits selon les niveaux

- > **facile** : circuit vert 51 mètres
- > **moyen** : circuit bleu 96 mètres
- > **difficile** : circuit rouge 55 mètres.





La bibliothèque du pays de Gavot

“Lis tes ratures” et autres œuvres...

Créée en 1984, la bibliothèque Intercommunale du Pays de Gavot souffle ses 40 bougies en 2024 !

A l'occasion de son passage dans la quarantaine, un réaménagement total des espaces a été réalisé courant mai.

LA BIBLI EN CHIFFRES

40
bougies

13 000
volumes

3 800
revues

LES COULISSES DE LA BIBLIOTHÈQUE

Lorsque vous venez à la bibliothèque, vous ne percevez que la partie visible de l'iceberg. Mais en coulisses, Isabelle Heuzey, sa responsable, œuvre au bon fonctionnement de cet établissement. Pouvant compter sur le soutien de 14 bénévoles résidents du Pays de Gavot, elle veille à ce que cet endroit soit un véritable lieu de vie et d'échange où la lecture est un plaisir.

LES PARTENAIRES

À vocation intercommunale, la bibliothèque est financée par les 7 communes du Pays de Gavot au prorata du nombre d'habitants de chacune d'elles.

Parallèlement, Isabelle cultive d'importants partenariats dont ceux avec l'école de musique "Neige & Soleil" et l'association "Lire et faire lire".

Elle bénéficie également de l'aide précieuse de la bibliothèque départementale Savoie-Biblio, qui met gracieusement à disposition de nombreux ouvrages grâce à un système de navettes mensuelles. On compte actuellement 1 000 ouvrages de Savoie-Biblio pour un fond de 13 000 livres.

Savoie-Biblio complète son offre avec de nombreuses ressources numériques e-medi@s, dont l'utilisation est en nette augmentation : livres numériques, presse, cinéma, médiathèque pour les petits, livres pour les troubles DYS, formation « tout apprendre », programme de l'éducation nationale de la petite section de maternelle à la terminale.

LES ADHÉRENTS

La bibliothèque du Pays de Gavot fait partie du réseau intercommunal, composé de 5 bibliothèques en Pays de Gavot : Bernex, Champanges, Larringes, Saint-Paul-en-Chablais et Thollon-les-Mémises.

Ces 5 bibliothèques partagent le même catalogue en ligne, les formations Savoie-Biblio et les animations.

Les adhérents ont la possibilité d'emprunter des ouvrages dans les 5 bibliothèques du Gavot et surtout de cumuler les emprunts de livres.

Située juste derrière le collège du Gavot, la bibliothèque accueille de nombreux collégiens en semaine, qui viennent pendant leur pause méridienne, pour lire, se reposer, discuter ou jouer à des jeux de société.

Et les chiffres parlent d'eux puisque nos jeunes lisent à haute dose : 66% des moins de 18 ans empruntent des livres à la bibliothèque du Gavot. Isabelle est fière de ce chiffre qui confirme que l'accès à la culture est une richesse pour notre territoire.

Le mercredi, la bibliothèque accueille régulièrement des familles qui s'offrent un moment de partage et de détente.

SE CULTIVER ET CULTIVER

Dans l'objectif d'embellir la bibliothèque et d'en faire un lieu accueillant, les services techniques ont récemment installé un bac à plantations, en lien avec la grainothèque, lieu d'échange de graines de fleurs, de fruits et de légumes. Avec les beaux jours, un salon de jardin, fabriqué à partir de matériaux de récupération et du mobilier offert par un adhérent sont venus compléter cet espace extérieur. "S'évader" à l'ombre d'un parasol sera désormais possible.

À VOS AGENDAS

Festival des auteurs : samedi 14 et dimanche 15 décembre 2024.
Salle La Gavotine.

INFOS PRATIQUES

€ 10 € par adulte résident du Pays de Gavot
Gratuit – 18 ans et + 70 ans.

🕒 Mercredi, de 10h à 12h et de 15h à 18h
jeudi et vendredi, de 15h à 18h
samedi de 10h à 12h.

📍 Bibliothèque du Pays de Gavot
701, route du Collège
74500 Saint-Paul en Chablais

☎ 04 50 74 63 35



Une envie de lecture et la bibliothèque est fermée ?

Vous trouverez sûrement votre bonheur dans les cabanes à livres :

> **La cabane à livres** « Chez Thiollay » près du bassin.

> « **La Valse des Livres** », la nouvelle cabane à livres a été inaugurée le 27 juillet par la municipalité, l'association "Mémoire et Patrimoine" et la Bibliothèque intercommunale du Gavot. Proposée par Isabelle et réalisée par l'association Mémoire et Patrimoine, la cabane propose plus de 100 livres, magazines et autres revues sont à disposition des petits et grands, vacanciers et habitants au cœur du village.

Réouverture du Cro Bidou

Rencontre avec Meryl Christin, propriétaire du Cro-Bidou

Bonjour Meryl, merci pour votre accueil, pouvez-vous nous parler de votre établissement ?

Le Cro-Bidou est un établissement familial, qui a été construit par mes grands-parents, Daniel et Marie Sylvie, à la fin des années 50. Il a été repris par mes parents, Thierry et Michèle dans les années 90, et je l'ai, pour ma part, repris en 2023, débutant ma 2^e saison cette année. Le Cro-Bidou est resté dans la famille depuis sa création, où chacune des 3 générations a apporté sa touche personnelle.

L'établissement est composé de l'hôtel 3 étoiles, du restaurant et de 4 chalets à la location.

L'hôtel et le restaurant sont ouverts de début mai à fin septembre, tandis que les chalets, pour 12, 9, 6 et 4 personnes, sont disponibles à la location sur une plus large période.

Le domaine offre un cadre magnifique, avec la vue sur le lac de la Beunaz et sur les montagnes.

Quel a été votre parcours ?

Je suis la première des 3 enfants de Michèle et Thierry. J'ai, depuis toute petite, été baignée dans le monde de l'hôtellerie, de la restauration, ... A l'annonce du souhait d'arrêter l'activité du Cro-Bidou par mes parents, cela m'a paru une évidence de reprendre le flambeau et de continuer à faire vivre cet établissement familial. C'est un travail qui prend énormément de temps, mais c'est une vraie vocation et un grand plaisir d'œuvrer chaque jour pour que nos clients se sentent chez eux, dans un environnement reposant et familial.

Quelle cuisine proposez-vous au restaurant ?

Nous cuisinons la cuisine de ma grand-mère, avec ses délicieuses recettes, dont elle seule avait le secret, que nous perpétons maintenant. Mon père qui a "rendu son tablier" est toujours présent en cuisine pour transmettre son savoir-faire et ses petites astuces...

Avec, entre autres, notre terrine maison, la galette de Mimi, le nougat glacé de ma grand-mère, la tarte myrtille, le miel de nos ruches, les plantes aromatiques de notre jardin, ... C'est une cuisine 100% maison préparée avec uniquement des produits frais.

Nous avons une carte fixe, avec des plats traditionnels haut-savoyards, mais aussi des suggestions de la semaine, avec des pièces de viande, du poisson, ... Il y en a pour tous les goûts !

Y a-t-il des nouveautés depuis la réouverture ?

Nous avons refait la décoration afin d'allier le côté authentique et montagnard, avec une décoration chaleureuse, cocooning et moderne. Le mélange est très réussi.

Le temps peut paraître parfois un peu long pour les enfants au restaurant... Un nouvel espace de jeux les accueille à l'intérieur. A l'extérieur, des équipements, jeux et le p'tit Cro Bidou sont également à leur disposition.

D'où vient le nom du Cro-Bidou ? Et l'emblème de l'écureuil ?

Le Cro-Bidou est une légende enchantée... à découvrir sur nos cartes de desserts...

L'écureuil ne fait pas partie de l'histoire, mais vous pourrez en rencontrer beaucoup dans notre parc, au milieu des arbres centenaires.



URBANISME



Autorisations accordées

En 2023, la mairie a enregistré 23 demandes de permis de construire contre 27 demandes en 2022 et 80 déclarations préalables ont été déposées en 2023, contre 88 dossiers en 2022.

Enfin, 2 permis d'aménager ont été accordés pour la réalisation respectivement d'un lotissement de 4 lots et d'un lotissement de 5 lots.

Les bonnes pratiques pour installer une clôture ou un portail

Rappelons que par tradition, l'espace montagnard est peu clôturé permettant ainsi de préserver une transparence et une ouverture sur le paysage.

Afin de respecter cet héritage et de conserver de belles vues, la commission urbanisme vous invite donc à limiter l'installation des clôtures et portails.

Toutefois, conscients de la nécessité de ces installations dans certaines situations (sécurité des enfants, animaux...), vous pouvez implanter une clôture ou un portail dans le respect des règles édictées par le plan local d'urbanisme (PLU) et sous réserve d'obtenir l'accord de la mairie.

Qu'est-ce qui est autorisé sur votre terrain ?

Vous devez consulter le règlement du PLU de la zone dans laquelle se situe votre terrain pour connaître les règles qui s'appliquent à votre situation (disponible sur le site internet de la mairie et consultable à la mairie).

Toutefois, quelques principes généraux sont à retenir :

- > Une hauteur maximale entre 1,20 m et 1,50 m selon l'implantation et la zone du PLU,
- > Le dispositif doit être à claire-voie, c'est-à-dire ajouré,
- > L'aspect de la clôture et du portail doit être en harmonie avec votre construction et l'environnement proche,
- > Privilégier la plantation d'une haie vive composée d'essences rustiques, indigènes et variées,
- > Les haies de thuyas sont proscrites.

Comment obtenir l'accord de la mairie ?

Un dossier de déclaration préalable doit être déposé en mairie avant l'installation d'une clôture ou d'un portail (délibération du conseil municipal du 27/08/2007).



Pour davantage d'informations sur le dépôt d'une demande d'autorisation, nous vous invitons à consulter la rubrique « Construire et faire des travaux » sur le site internet de la mairie en flashant le code ci-contre.

Une décision favorable ou défavorable est rendue dans le mois qui suit le dépôt de votre dossier.

INTERDIT



Dispositif plein d'aspect urbain
Hauteur supérieure à 1,50 m
Haie de Thuyas supérieure à 2 m

AUTORISÉ



Dispositif ajouré et d'aspect rural
Haie vive composée d'essences variées



Les bonnes pratiques pour installer un abri de jardin

Les abris de jardin sont des constructions de taille réduite installées à côté d'une habitation et utilisées généralement pour entreposer du petit matériel.



Doivent-ils faire l'objet d'une demande d'autorisation d'urbanisme ?

Emprise au sol* et surface de plancher* inférieures à 5 m² hors abords du monument historique (église)



Pas de demande d'autorisation nécessaire

Emprise au sol et surface de plancher inférieures à 5 m² dans les abords du monument historique (église)



Déclaration préalable

Emprise au sol et surface de plancher comprises entre 5m² et 20 m²



Déclaration préalable

Emprise au sol et/ou surface de plancher supérieure(s) à 20 m²



Permis de construire

* Article R. 420-1 du code de l'urbanisme : « L'emprise au sol au sens du présent livre est la projection verticale du volume de la construction, tous débords et surplombs inclus. Toutefois, les ornements tels que les éléments de modénature et les marquises sont exclus, ainsi que les débords de toiture lorsqu'ils ne sont pas soutenus par des poteaux ou des encorbellements. »

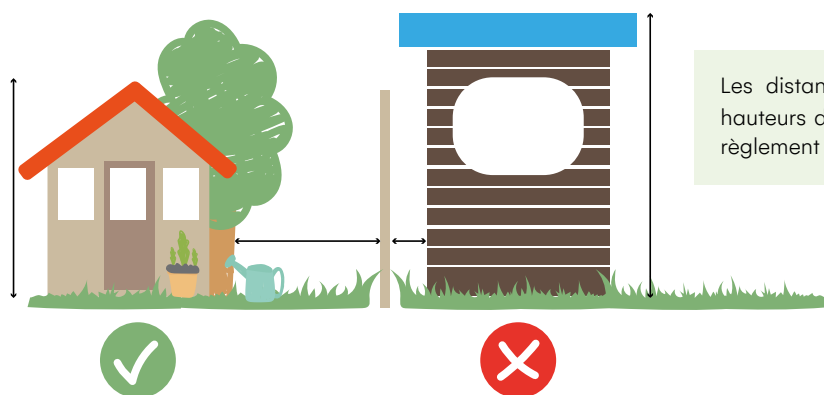
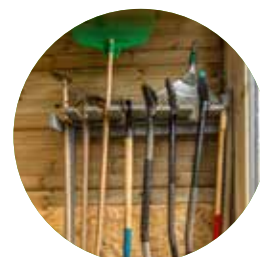
* Article R. 111-22 du code de l'urbanisme : « La surface de plancher de la construction est égale à la somme des surfaces de plancher de chaque niveau clos et couvert, calculée à partir du nu intérieur des façades après déduction : (...) 3° Des surfaces de plancher d'une hauteur sous plafond inférieure ou égale à 1,80 mètre (...). »

Quand bien même l'installation d'un abri de jardin ne nécessite pas d'autorisation de la mairie et qu'il n'existe pas de fondation, l'abri est considéré comme une construction et doit respecter les dispositions du PLU.

Ainsi, en principe, ils ne peuvent pas être implantés sur un terrain en zone agricole ou en zone naturelle.

Par ailleurs, lorsqu'ils sont autorisés, les abris doivent :

- > Respecter une distance par rapport aux voies et aux limites séparatives avec vos voisins,
- > Respecter la hauteur maximale imposée aux annexes,
- > Présenter un toit à deux pans avec une pente comprise entre 30 % et 70 %,
- > Disposer de débords de toit proportionnels avec le gabarit de l'abri, au minimum 80 cm,
- > Présenter une toiture de teinte rouge vieilli ou gris clair en fonction de sa localisation et de la teinte de la toiture de la construction principale,
- > Avoir un aspect cohérent avec la construction principale et l'environnement proche.



Les distances par rapport aux limites de propriété et les hauteurs de construction diffèrent selon les zones du PLU. Le règlement est disponible sur le site de la mairie.

**UN DOUTE, UNE QUESTION,
OU POUR TOUT RENSEIGNEMENT**

Respect des limites séparatives
Toit à 2 pans
Teinte rouge vieilli
Hauteur conforme
Aspect cohérent avec l'environnement

Trop proche des limites séparatives
Toit plat
Teinte non-conforme
Hauteur supérieure à celle autorisée
Aspect incohérent avec l'environnement

Contactez le service urbanisme :
urba@saintpaulenchablais.fr

Inscription de l'église de la Conversion-de-Saint-Paul au titre des monuments historiques

Une peinture murale représentant le couronnement de la Vierge a été découverte en 2020 dans l'église de la Conversion-de-Saint-Paul.

Compte tenu de la nécessité de protéger ce patrimoine historique et artistique, l'église de la Conversion-de-Saint-Paul a été inscrite au titre des monuments historiques par arrêté du Préfet n°22-375 du 14 décembre 2022.

Quels sont les changements au niveau des demandes d'autorisation d'urbanisme ?

Périmètre de 500 m

Tous les travaux effectués dans le périmètre de 500 m autour de l'église doivent faire l'objet d'une déclaration préalable, d'un permis de construire ou d'un permis d'aménager qui est soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF).

Le délai d'instruction des dossiers est majoré d'un mois. Un courrier vous informant de cette majoration de délai vous est envoyé dans le mois suivant le dépôt de votre dossier.



Ce périmètre est consultable sur le site Atlas des patrimoines : <http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/>



 Périmètre de 500 m

Un exemplaire supplémentaire de votre dossier est nécessaire (CERFA + pièces à joindre) :

Demande d'autorisation	Nombre d'exemplaires du dossier dans le périmètre de 500 m de l'église de la Conversion de Saint-Paul
Déclaration préalable	3
Permis de construire	5
Permis de construire modificatif	5
Permis d'aménager	5

L'inscription de l'église au titre des monuments historiques permet de garantir la conservation et la mise en valeur de ce patrimoine pour le transmettre aux générations futures.



A l'intérieur de l'église, en face de la Maison des Sœurs, une fresque d'une beauté incroyable, datant des années 1450 a été découverte. La mairie va entreprendre des sondages dans le cœur de l'église à la recherche éventuelle d'autres trésors cachés sous les peintures.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Pour être inscrite au titre des monuments historiques, l'église de la Conversion-de-Saint-Paul a dû remplir quelques conditions concernant son âge, sa technique de construction, son importance spécifique dans l'histoire, sa célébrité et sa beauté.



FINANCES

Le 4 avril, le conseil municipal a validé la clôture des comptes 2023 pour les budgets (principal et plage) et voté le report des résultats avec l'adoption des budgets 2024.

Les chiffres réalisés

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre commune, d'un côté la gestion des affaires courantes (dépendances d'énergies, de personnels, frais d'entretien, cantine...), de l'autre les investissements qui portent les aménagements.

BUDGET PRINCIPAL 2023

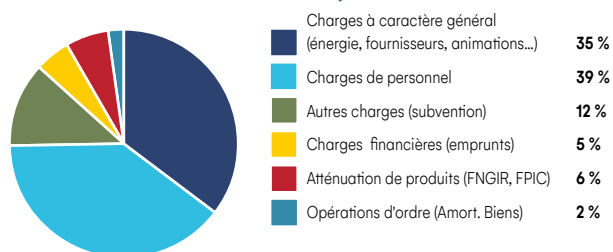
En 2023, il n'y a eu aucune augmentation des impôts pour la part communale : l'augmentation constatée sur vos avis de taxe foncière correspondait à la revalorisation de la base de calcul (+ 7,5 % de la valeur locative) liée à la loi de finance 2023 ainsi qu'à l'augmentation des taux complémentaires (relevant de la compétence CCPEVA : ordures ménagères, GEMAPI...).

Résultat de fonctionnement = 547 388 €
> capacité d'autofinancement de la commune.

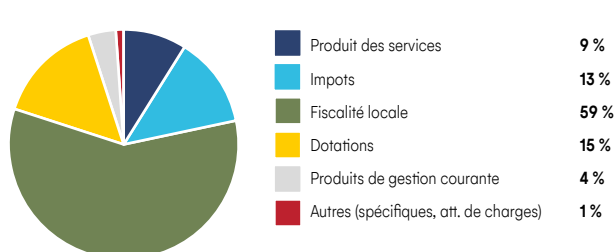
Résultat d'investissement = 200 112 €
> grâce aux subventions reçues.

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES : 1 907 597,03 €

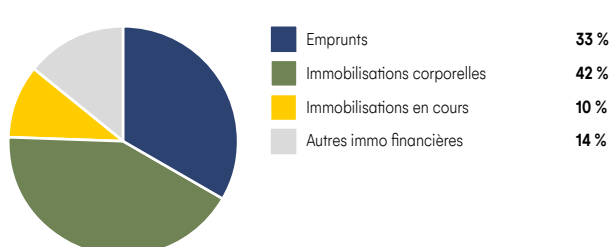


RECETTES : 2 454 985 €

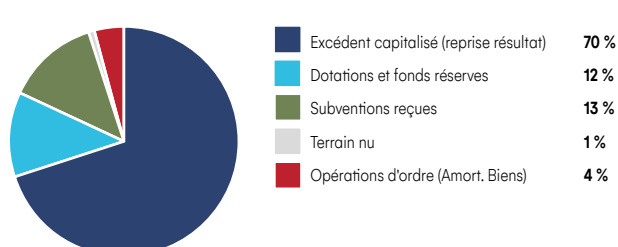


INVESTISSEMENT

DÉPENSES : 543 099 €



RECETTES : 743 210 €



BUDGET PRINCIPAL 2024

Les prévisions (hors reports)

En 2024, le niveau d'inflation et les investissements prévus (agenda sécurité, projet école, maison des aînés, amélioration de l'éclairage public...), ont poussé le conseil municipal à voter une augmentation de **6,86 %** des taux suivants :

> taxe foncière (bâti et non bâti),

> taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Cependant le taux communal pour la taxe foncière reste inférieur au taux moyen observé en Haute-Savoie sur les communes de même strate.

Budget fonctionnement = 2 558 800 €

Budget investissement = 1 202 960 €

ÉCOLE

Cantine et périscolaire

A quoi correspondent les tarifs de la cantine ?

Le prix d'un repas payé par la mairie au fournisseur "1001 repas" a augmenté de **19 % sur l'année 2023**. La 1^{ère} hausse en février 2023 n'a pas été répercutée sur le tarif payé par les familles. Les tarifs ont été révisés pour la rentrée de septembre 2023 en tenant compte du coût du service pour la commune (environ 190 000 €/an : location salle, charges énergétiques, agents, pains spéciaux de la boulangerie), soit environ 11 €/repas pour un enfant.

RENTREE 2024-2025

CANTINE : Les tarifs resteront inchangés

(Quotient familial : revenu annuel / nb parts fiscales)

Quotient familial en €	Tarif
< 900	5,00 €
900 - 1400	5,50 €
1400 - 1900	6,00 €
1900 - 2400	6,50 €
> 2400	7,00 €

GARDERIE : Nouveaux tarifs

Matin : 2 €

Soir : 4 € tarif unique (goûter inclus)

LE SAVIEZ-VOUS ?

68 000 €

C'est le montant alloué aux associations pour 2024. Malgré une inflation importante et une gestion stricte des dépenses, la commune a choisi de maintenir le niveau des subventions afin de soutenir les associations du village.

Attribution d'une subvention exceptionnelle de

1 400 €

de la part de la commune, pour la classe verte de l'école du Chef-lieu, qui a déclenché une subvention de 1400 € du département.

Plage

En 2023, grâce au soutien du département à hauteur de **119 000 €** et de la Communauté de Communes Pays d'Evian/Vallée d'Abondance, l'amélioration des équipements de la plage se poursuit : après la pataugeoire, ce sont de nouveaux équipements (table de pique-nique couverte, amélioration du site...) qui ont pu voir le jour.

LES GRANDS PROJETS INSCRITS

AU BUDGET 2024 (INVESTISSEMENT)

- Rénovation et agrandissement de l'école : coût estimé à 5 250 000 €
- Colombarium et jardin du souvenir : 48 000 €
- Travaux et aménagements dans les bâtiments publics : 74 000 € pour des travaux de toiture, sanitaire, et agencements divers
- Travaux et installations de voirie : 200 000 € pour aménagement de voirie, reprise de route conteneurs et panneaux routiers
- Eclairage public : 50 000 € pour passage en LED
- Petit matériel roulant et outillage : 55 000 €
- Remplacement de véhicules : 35 000 €
- Petit mobilier et informatique : 1 000 €

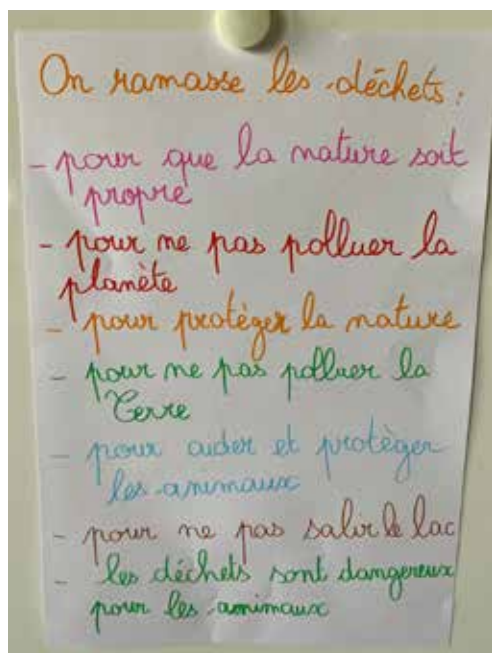


LE SAVIEZ-VOUS ?

LA TAXE D'HABITATION, C'EST FINI !

La taxe d'habitation disparaît pour les propriétaires de résidence principale. L'impact pour le budget de la commune est important, car le niveau de compensation perçu par la commune est figé sur le niveau de 2016.

ENVIRONNEMENT



Journée ramassage des déchets

Samedi 13 avril, a eu lieu la journée de ramassage des déchets sur la commune. En collaboration avec les associations et les écoles de Saint-Paul, de nombreux bénévoles se sont réunis pour "le grand nettoyage". Répartis sur toute la commune, entre les abords du collège, les chemins du fayet, les bois et sentiers, les bords des routes et de l'Ugine, un camion complet de détritus a été rempli de pneus, ferrailles, caisses, bouteilles, ... et même un téléviseur !

Cette action, indispensable au maintien d'une nature belle et propre, s'est terminée par un apéritif, préparé par les élus avec la participation du Fournil du Chablais, pour remercier chaleureusement les participants pour leur dévouement.



Saluons et remercions également l'implication des chasseurs de la commune ainsi que la Société des Eaux d'Evian (SAEME) et les bénévoles qui sont venus en renfort quelques jours avant sur la commune de Saint-Paul !

Passage des éclairages en led

La réduction de la consommation énergétique de la commune est une priorité. Aussi, un programme de réfection a été lancé pour remplacer l'ensemble des points lumineux par un éclairage LED.

La commune engage chaque année 50 000 euros (+30 000 € du SYANE) pour le passage de son éclairage public traditionnel vers la technologie LED moderne. Le remplacement des ampoules traditionnelles par des luminaires LED, plus économes en énergie, avec une durée de vie prolongée et un faible coût d'exploitation, se traduit par des économies énergétiques.

Ce changement témoigne de l'engagement de la commune envers la durabilité et la préservation de l'environnement et des espèces nocturnes.

Suite à une phase de test réussie qui consistait à réduire l'intensité lumineuse entre 23h et 5h sur le secteur de la Beunaz et des Faverges, une réflexion est menée sur un aménagement des horaires d'éclairage, visant à diminuer la pollution lumineuse sur l'ensemble de la commune.

400

C'est le nombre de lampadaires sur le territoire de Saint-Paul. Ils sont commandés par une quarantaine d'armoires électriques.

Entretien des forêts

Afin de maintenir la santé, la productivité et la durabilité de l'écosystème forestier, un entretien de la forêt communale a été effectué par l'ONF en fin de saison hivernale. Une partie des bois sur des parcelles communales au lieu-dit "Chez Bochet" a été proposée à l'affouage. Au total, 22 lots de 3 m³ étaient disponibles pour l'affouage au tarif de 80 euros le lot. La mairie ayant reçu plus de 100 demandes, les lots ont été répartis par un tirage au sort.

LE SAVIEZ-VOUS ?

L'affouage est une pratique remontant au Moyen-Âge. A cette époque, le seigneur des lieux accordait aux habitants de ses villages le droit de récolter du bois de chauffage dans les forêts. Ce droit valait pour chaque foyer ("affouer" vient de l'ancien français et signifie "allumer") d'où le nom de cette pratique.

Le chef-lieu à la loupe !

Circuler plus doucement et stationner plus facilement ?

En quelques années, avec la boulangerie, le notaire, la pharmacie, les kinés, ... et les parents d'élèves, le chef-lieu semble pris d'assaut et divers problèmes de circulation et de stationnement se posent. Parallèlement, le centre-bourg est considéré par le SCOT (schéma de cohérence territoriale) comme une partie du village à densifier au maximum afin d'abriter davantage d'habitations desservies par les transports collectifs pour les années à venir.

La succession dans les familles, le changement de destination de certains commerces, la circulation... ont encouragé les élus à avoir une vision globale d'aménagement du chef-lieu.

Avec le concours financier de la DDT (Direction Départementale des Territoires), un bureau d'étude regroupant urbaniste, paysagiste, programmation ... a analysé la disposition actuelle et le positionnement des futures constructions pour tenir compte de la qualité de vie des habitants, de la préservation des paysages, de la qualité de l'architecture, du développement des transports et des stationnements.

Les parents d'élèves (80 voitures, 4 fois par jour) ont répondu être « ouverts à faire 6 minutes de marche à pied pour rejoindre l'école chaque matin »... mais quand on parle d'un stationnement à la Gavotine, les avis divergent !



Cette étude a mis en exergue la nécessité :

- de ralentir la circulation aux abords de l'école en privilégiant la circulation piétonne
- d'aménager un rond-point au carrefour de La Forge
- de prévoir la plantation d'arbres (Rue Ciriell)
- de repenser le sens de circulation sur une place à ombrager
- de maintenir les emplacements actuels vers le carrefour du cimetière
- d'aménager un parcours de l'aire de jeux au pumptrack : un programme alléchant ...

Cette étude est considérée comme un guide pour les aménagements futurs qui se feront au gré des financements disponibles !

Inondations : chez Thiollay les bains ?

Les pluies de la fin d'automne dernier, tout comme celles de ce mois de mai, ont été très importantes et ont mis en évidence plusieurs points.

D'abord la pertinence des travaux effectués à titre préventif au Chef-lieu : ruisseaux de la Sauge, grilles, trottoirs et rebord le long de la route départementale, protection de l'immeuble des Sitelles. A la suite de ces aménagements, aucun dégât n'a été constaté !

Cependant, route de Chez Burquier on constate l'afflux excessif d'eau. L'état des canalisations (certaines datant du Moyen-Âge) ont imposé à la mairie de réaliser de nouvelles conduites pour un bon acheminement de l'eau.

Il reste des points à surveiller, comme Chez Burquier ou route de Chez Gaillet où certaines habitations devront se prémunir contre les précipitations qui surviennent de plus en plus violemment.



La station d'épuration de chez Bochet va disparaître !

Avant gardiste en 1975 ! La mairie avait créé chez Bochet, chemin du moulin, une station d'épuration destinée à récupérer les eaux usées du versant des Faverges, de la Beunaz, les Faverges, Chez Bochet

Mais le débit de l'Ugine plus limité et surtout les nouvelles normes qui régissent les rejets, imposent de supprimer cette station après 48 ans de bons et loyaux services.

Confiés à l'expertise de Michel Gillet, cabinet GTR, prévus depuis 2014 mais se heurtant à des autorisations de passage, les travaux ont démarré en octobre pour créer, à Grange-Blanche, une station de refoulement, susceptible d'accueillir les rejets de quelques 3500 habitants (dont le bas de Bernex).

Les équipes de l'entreprise LEC ont œuvré en novembre et décembre dernier avec courage contre de mauvaises conditions climatiques (pluie) pour renforcer la colonne d'eau de Vers la Grange (passage en diamètre 150) et mettre en place la liaison entre Grange-Blanche (station de refoulement) et la conduite reliant Lyonnet à la station d'épuration de Thonon, cela en diamètre 200.

**Le montant des travaux s'élève à
1.2 MILLIONS D'EUROS
pris en charge par la CCPEVA.**

Ces chantiers, qui bénéficient du soutien financier du Département de la Haute-Savoie et de l'Agence de l'Eau, se prolongent jusqu'en juillet 2024. La commune profite de ces travaux pour effectuer la réfection de l'enrobé sur la route du Pardon.

Quant à l'ancienne station d'épuration, son immense silo ne sera pas démolie dans l'immédiat, pouvant servir ultérieurement de stockage.

AGRICULTURE

PARCELLES COMMUNALES EN LOCATION

Une place pour le maraîchage

Tous les 9 ans, la mairie met en location ses parcelles communales qui représentent 25 hectares. Préparée avec soin grâce à la participation de Thierry GRAS, Philippe GILLET et Lauriane BLANC, la réunion dédiée s'est déroulée dans un excellent climat, chacun mettant de la bonne volonté pour favoriser une exploitation rationnelle des parcelles confiées en limitant les déplacements des engins agricoles.

Ils sont ainsi 11 exploitants (sous forme de GAEC ou entreprise individuelle) à bénéficier de parcelles communales pour l'exploitation de fruits ou légumes, ou pour la production de fromages ; certaines exploitations qui disposent de suffisamment d'espaces n'ont pas postulé.

Les baux sont conclus pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2033.

Cette année, les élus ont souhaité encourager la production de « légumes de chez nous » en confiant une parcelle aux deux jeunes maraîchers Kelly VERNAZ et Nicolas BELOUIS qui vous donnent rendez-vous tous les dimanches au marché d'été, sur la place.



Réunion du 21 février 2024 en Mairie



Les Jardins de Gremey aux marchés d'été en 2023

LES AGRICULTEURS DU GAVOT RÉCOMPENSÉS AU SALON DE PARIS

Les agriculteurs du Gavot ont été mis à l'honneur à l'occasion de l'édition 2024 du Salon international de l'agriculture à Paris.

Les agriculteurs savoyards et leurs productions ont été notamment mis en avant lors de la Journée des Savoie. En troisième et quatrième lactations, la première place est revenue à la vache laitière "Ovation" de la ferme des Chalets d'Oche, à Saint-Paul-en-Chablais.

La numéro 22 est également devenue championne adulte, soit au total trois médailles glanées pour cette édition 2024, après celles des deux années précédentes. Parmi près de 150 concurrentes, 18 ont été retenues. « "Ovation", qui n'a que six ans, a gagné car en plus de ses nombreux atouts,

elle est surtout élégante » explique avec fierté Gérard Michoud, associé du GAEC. Gérard Michoud a participé à son premier Salon de l'agriculture en 1991. Depuis 2006 et à plusieurs reprises il est revenu avec des prix et des récompenses.



Un tandem habitué aux projecteurs

GAEC LE NOYER

Le Gaec "Le Noyer" à Larringes, a décroché deux distinctions lors du concours général agricole du Salon international de l'agriculture. Parmi les fromages primés dans la catégorie produits laitiers, les fromages de Savoie AOP (Appellation d'Origine Protégée) et IGP (Indication Géographique Protégée) ont une nouvelle fois raflé la mise. Le Gaec Le Noyer, ferme familiale depuis 1832, s'est notamment illustré avec son abondance fermier AOP ainsi que sa tomme de Savoie fermière IGP. Ces deux productions ont toutes deux obtenu la médaille d'or. Une belle reconnaissance pour Benjamin et Bertrand Grivel.

PATRIMOINE

CONNAÎTRE ET PROTÉGER LES SOURCES !

Le village aux 100 sources

La légende veut que bien avant la famille de Blonay, les premières habitations sur notre territoire se sont implantées là où il y avait des sources ; avec ses hameaux, le village comptait presque une centaine de bassins ou fontaines bien utiles pour les habitants et le bétail.

Au fil du temps, avec l'arrivée de l'eau à l'évier, avec les travaux de construction (routes, maisons, chantiers) « la mémoire des sources » tend à disparaître.

Face à ce constat, le maire a invité à une réunion publique, les habitants intéressés par ce problème de l'eau avec pour but d'identifier les sources et bassins actuels ou disparus, de les positionner sur une carte. Le climat évolue, l'eau coûte de plus en plus cher, les propriétaires changent : de telles variations incitent à un devoir de précaution !

C'est ainsi qu'une bonne vingtaine de personnes, représentant bien le territoire ont identifié presque une centaine de sources et bassins dont la moitié a disparu. Cette rencontre a été l'occasion d'évoquer, par exemple, les jardins de chez Thiollay et sa conduite en grès, celles du Fayet en aulne vert imputrescible selon le regretté Max Michoud, mais aussi celle descendant de Chauvin, les captages des Mollards ou les fontaines du Crêt Thollon...

Une carte a été dressée avec un repérage précis. Appel est lancé aux habitants pour compléter ce travail... tout en le préservant tel un héritage collectif, confidentiel, un trésor de famille !

La Fontaine du village : un cadeau des Anciens

Cette fontaine du chef-lieu a été offerte par six San-Poulans, en 1873, qui ont acheté une source, route de la Sauge, à 50 m au-dessus du cimetière et qui ont creusé une canalisation jusqu'en bordure de la place : à l'époque, le curé disposait d'un puits installé là où est la meule de pierre. En 1950, avec l'arrivée du réseau au chef-lieu, pour éviter de recréuser une tranchée, la mairie a effectué un branchement sur le réseau public.

Chaque jour, nombreux sont les automobilistes qui s'arrêtent avec leurs bouteilles, des cyclistes qui remplissent leur gourde, des voisins qui viennent chercher l'eau et même des chiens ou chevaux qui en apprécient la fraîcheur à toute heure.



A l'eau !

Saint-Paul ne bénéficie pas de la surtaxe des Eaux Minérales d'Evian qui génère plus de 4 millions d'euros pour les finances d'Evian (plus de deux millions), Publier, Neuvecelle et Maxilly.

Pourtant, Saint-Paul protège son territoire qui possède les captages de Neuvecelle (Chez Burquier), Larringes (Lyonnet) et Maxilly (Les Lanches)... Depuis 1999, grâce au forage des Faverges, une nouvelle réserve de plus de 650 000 m³ d'eau a été mise à jour desservant désormais les communes du Gavot, et ce, sans contrepartie pour les finances communales.

LE SAVIEZ-VOUS ?

11 PUIITS

Le curé avait son puits, juste devant la Mairie, mais il n'était pas le seul :

- 3 puits au Champs du Bois,
- 2 à Gremey,
- 1 Chez Bouchex,
- 1 à Château Vieux,
- 1 à Praubert,
- 1 à Frénay,
- 1 Vers la Grange.



VIE SCOLAIRE

L'école du Chef-lieu



1 ouverture
de classe



246
élèves



4 classes de
maternelle



6 classes
élémentaires

Dès le premier jour d'école, les élèves de CP et CE1 ont été plongés dans le bain, en commençant leur cycle natation au centre nautique d'Evian. Une météo très favorable et un début d'année agréable pour la cohésion de classe.



Le **19 octobre**, l'ensemble des élèves de la grande section au CM2, ont participé au cross.

Les plus jeunes ont évolué sur un parcours autour de l'école, tandis que les plus grands réalisaient leur course sur le stade.



Tout au long de l'année, plusieurs classes participent au projet « école et cinéma ». Il s'agit de découvrir des courts métrages ou des films sélectionnés par une équipe départementale avec un intérêt pédagogique. La projection a lieu au cinéma Le Royal à Evian.



Afin de découvrir la vie en collectivité et de faire un premier pas vers l'autonomie, deux classes sont parties début juin, en classe de découverte au Reposoir. Trois jours placés sous le signe des sports extérieurs...



De nombreuses sorties, en partenariat avec la CCPEVA, à la découverte de l'environnement, ont été organisées au printemps. « L'Ecole en forêt », un concept qui ravit les enfants.



Au retour des vacances d'hiver, trois classes ont profité d'un cycle escalade à la Cité de l'eau.



Les différentes classes ont aussi participé à de nombreux spectacles comme celui de Noël, Bric à brac, en partenariat avec le Starting Block ou encore les JMF (Jeunesse Musicale de France) au Palais des Festivités d'Evian.



Le 22 mars, les enfants ont défilé sur le thème des JO dans les rues du Chef-lieu, pour le traditionnel carnaval. Accompagnés de leurs professeurs et de parents, ils ont montré leurs beaux costumes, créés à l'école et ont récolté des sucreries dans les commerces du Chef-lieu.

Université des Faverges

La parole aux élèves

Après une année 2023 riche en projets, la classe unique s'aventure sur le thème des insectes... Des sorties nature ainsi que des interventions pédagogiques ont eu lieu en partenariat avec la CCPEVA. Les enfants ont participé au festival des sciences à Evian, au mois de juin.

Les écoliers souhaitent partager avec vous leurs histoires à travers les articles ci-dessous.

LE SPECTACLE DE NOËL

Tous les ans, nous faisons un spectacle de Noël dans la cantine. Chaque année, un élève propose une idée de base pour l'histoire du spectacle. Cette année, c'est Charlie qui a eu l'idée du thème, après avoir travaillé sur le surréalisme, l'absurde et les lettres. Le spectacle parlait d'un vieux père Noël qui ne voulait plus de son vieux renne. Pour présenter le spectacle, nous devons nous entraîner, mais les répétitions nous semblent interminables... Le jour J, les parents rigolent, mais nous, nous avons le trac derrière les grands rideaux rouges de la scène.

Norah (CP), Charlie (CM1) et Riccardo (CM2)

LA COUR DE RÉCRÉATION

Chaque saison nous permet de profiter différemment de la récré. Lorsqu'il y a de la neige, nous pouvons faire de la luge, et quand le soleil est là, nous faisons du kart à pédales. Nous avons un carré potager. Nous adorons jardiner et nettoyer le jardin. Nous aimons observer l'évolution de nos plantations. Nous avons reconstruit le bar à goûter dans la cour de l'école. Pour ça, nous avons utilisé des palettes et disposé des coussins et ça nous permet de prendre le goûter tous ensemble. Nous pouvons aussi tester nos expériences créées en classe ou faire un spectacle à nos camarades.

Tim (CM2), Louna (CM1) et Ohanko (CM1)

Des places sont disponibles à l'Université des FAVERGES. À la suite de départ de familles de notre région pour des raisons professionnelles, quelques places sont disponibles à la petite école du hameau des FAVERGES, dès septembre.

Se renseigner rapidement auprès de l'enseignante ou de la mairie (infos et inscriptions).

LES SPECTACLES ET SORTIES

Nous sommes allés voir des spectacles à la MAL, à Thonon. Nous avons vu des danseurs de hip-hop et nous avons discuté avec des acteurs. Nous avons aussi été à Evian, au Palais des Festivités, pour écouter de la musique : de la batterie, de la contrebasse, du ukulélé et de la guitare. Nous adorons ces morceaux ! Nous avons eu la chance d'aller en Suisse et de prendre le bateau, le métro et le bus. Nous avons été dans des petits théâtres et avons parcouru les rues de Monthey avec des casques audio. Nous avons hâte de participer à d'autres spectacles !

Timéo (CM2), Hari (GS) et Maria (CM2)

LE FEU DE CAMP SAMEDI 22 JUIN 2024

Au mois de mai, nous commençons à préparer les affiches et les invitations pour le feu de camp. Nous devons aussi créer un nouveau spectacle. Pour celui de l'an dernier, nous avons choisi "le voyage dans le temps". Le jour de la fête, des chapiteaux et des jeux sont mis en place par les parents. Quand vient le moment de jouer, nous gagnons des cadeaux. Ensuite, nous prenons le goûter tous ensemble. En début de soirée, nous présentons notre spectacle devant un public nombreux ! Puis, le gros feu de palettes est finalement allumé !

C'est génial !

Ryan (GS), Zaltana (CE1) et Lara (CE1)



1 classe
unique



12
élèves



De la grande section au CM2

Un cadre d'apprentissage unique, où les enfants apprennent l'entraide, le partage et acquièrent en autonomie.

CANTINE ET GARDERIE

La cantine est un temps que l'équipe municipale souhaite privilégier pour les enfants. Ce doit être un moment de convivialité, d'échanges et d'apprentissage du goût. Pour ce faire, des locaux et du personnel sont mis à disposition.

L'organisation

Deux services sont organisés pour offrir aux enfants une pause déjeuner agréable : un premier service de 11h30 à 12h20 pour les classes de petite section, de moyenne section et grande section de maternelle et un deuxième service de 12h20 à 13h20 pour les autres classes de primaire. La cantine fonctionne les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 11h30 à 13h45.



Chaque saison, les « dames de la cantine », comme les surnomment les enfants, décorent avec soin les locaux du restaurant scolaire.

À Noël, avant de déguster le repas festif, les enfants et le personnel ont investi les lieux en dansant sur les rythmes de la célèbre chanson « la cheu cheu synchro ». Un moment de joie où tout le monde s'est prêté au jeu. Pendant ce temps, à la garderie, des flocons de neige ont été fabriqués pour garnir l'arbre des 4 saisons exposé au mur.

En février/mars, changement de décors... place au Carnaval ! Les enfants de la garderie se sont activés pour confectionner des masques. Les enfants participent aussi, tous les mois, à la réalisation de cartes d'anniversaire, qui sont distribuées par le CCAS aux San Poulans âgés de plus de 80 ans.



Objectif recyclage

Afin de proposer toujours plus d'activités, l'équipe du périscolaire serait heureuse de donner une seconde vie à des jeux, des crayons et autres matériels. Alors avant de jeter, pensez à elle ! Si vous souhaitez faire un don, vous pouvez le déposer à l'accueil de la mairie, pendant les horaires d'ouverture.

Nos bénévoles

au grand cœur

Passionnées, Dominique (en photo, présente les mardis et jeudis) et Éléonore (présente les lundis) aident les enfants pour la réalisation de leurs devoirs pendant le temps de garderie.



Ce soir-là, Lubin et Tiago sont très attentifs aux conseils de Dominique, présente à la garderie depuis 2014. Elle a toujours aimé le contact avec les enfants et aurait voulu être professeur des écoles. Les deux jeunes garçons trouvent « Dominique et Éléonore trop gentilles ». Ils sont ravis de l'aide qu'elles leur apportent. « En plus, on n'a pas besoin de faire les devoirs en rentrant à la maison ! » disent-ils satisfaits du travail accompli. Un grand merci à elles pour leur présence et leur accompagnement.

LA GARDERIE

La municipalité met à disposition des locaux et du personnel à l'école du Chef-lieu, le matin et en fin d'après-midi. Grâce à l'implication de bénévoles, une aide aux devoirs est proposée. La garderie fonctionne le lundi, mardi, jeudi et vendredi : le matin de 7h30 à 8h15 et l'après-midi de 16h30 à 18h30. Le goûter est offert aux enfants par la commune.

NOUVEAUTÉS RENTRÉE 2024

Un règlement commun était jusqu'alors en place pour la cantine et la garderie. Ces deux structures d'accueil ayant des horaires et des fonctionnement différents, la commune a travaillé sur des règlements distincts, adaptés à chacune des structures.

C'est l'été mais il faut déjà penser à la prochaine rentrée ! Les nouveaux règlements intérieurs pour la cantine et la garderie sont d'ores et déjà disponibles sur le site internet de la mairie et votre application eticket. Il n'y aura pas d'augmentation du tarif du ticket de cantine à la rentrée prochaine.

CENTRE DE LOISIRS LÉO LAGRANGE



LE CENTRE DE LOISIRS LÉO LAGRANGE

Le centre de loisirs a pour objectif de répondre aux besoins d'accueil des enfants de 3 à 12 ans, les mercredis, et les vacances scolaires de 7h30 à 18h30 (sauf à Noël) et jusqu'à 15 ans durant les vacances à travers des séjours. L'accueil de loisirs se situe dans l'école de Saint-Paul en Chablais, jusqu'au démarrage du chantier de rénovation du groupe scolaire.

Le projet pédagogique

Le centre est porté par les sept communes du Pays de Gavot : Saint-Paul-en-Chablais, Vinzier, Féternes, Larringes, Champanges, Bernex et Thollon-les-Mémises.

Le projet pédagogique a pour objectifs de :

- ✓ Permettre l'épanouissement de chaque enfant.
- ✓ Favoriser le vivre-ensemble.
- ✓ Enrichir sa connexion avec l'environnement.

Un bilan des vacances de Printemps positif

Durant les vacances de Printemps (du 15 au 26 avril), l'équipe pédagogique a défini des thématiques et a proposé des animations autour du handicap.

Fréquentation en hausse

Cette année, le centre de loisirs était ouvert à 40 enfants (32 enfants en 2022), avec un dédoublement des effectifs chez les petits. La fréquentation est en nette progression. La moyenne quotidienne du nombre d'enfants sur la dizaine de jours est de 38 enfants.

ACTIONS 2024

Afin de toujours mieux répondre au besoin des familles, de nouvelles actions sont développées :

- Après validation par la CAF, le centre de loisirs met en place des forfaits 1 et 2 jours pour compléter les semaines et proposer une réponse plus flexible aux familles.
- Le centre de loisirs développe davantage les partenariats locaux. Ainsi, les goûters sont préparés avec les produits proposés par « Gaec Savoie Gascogne » à Marin et « Une pincée de vrac » à Féternes.
- Le projet d'animation est mené autour des métiers de l'agriculture et des enjeux environnementaux, en partenariat avec la CCPEVA et la CPIE. Le projet consiste en la réalisation d'un court-métrage que les enfants du centre scénarisent entièrement. La réalisation de ce projet commence par une sensibilisation auprès des enfants, afin de faire émerger une réflexion et d'aboutir à une histoire qui a du sens et une morale.

La réalisation de ce projet est l'opportunité d'organiser des sorties pour les enfants et de rencontrer différents acteurs de l'agriculture (un apiculteur à Maxilly, un pêcheur de Thonon, la ferme des Chalets d'Oche à Saint-Paul)... Le film sera ensuite diffusé auprès des familles, écoles et partenaires.

Infos pratiques et inscriptions : centredeloisirs-paysdegavot.fr

En 2023,
65 familles
ont bénéficié du centre
de loisirs, contre
45 en 2022.

Le centre de loisirs est en constante progression et sa capacité d'accueil répond correctement au besoin du plateau de Gavot. Les attentes des enfants sont considérées et prises en compte sur l'ensemble des séances. L'équipe d'animation a proposé des activités attractives et cohérentes avec le projet pédagogique et éducatif de Léo Lagrange. Un retour très favorable des familles a été exprimé lors de la représentation théâtrale de la clôture des vacances.



ÉCOLE

RÉNOVATION ET AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE

4 nouvelles classes et un restaurant scolaire

En 2022, la municipalité, avec l'appui du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement), a travaillé sur l'établissement d'un programme de travaux de restructuration du groupe scolaire ayant pour objectifs : la rénovation énergétique du bâtiment, la création de 4 classes, l'intégration d'un restaurant scolaire et la création de voies de circulation.

LE GROUPE SCOLAIRE

SE COMPOSE :

- Du bâtiment principal, inauguré en 1909 et qui abritait l'école laïque, la mairie et la poste. Aujourd'hui ce bâtiment comprend les classes élémentaires et le service périscolaire.
- D'un bâtiment de 1993 qui accueille l'école maternelle.

LE CHOIX DE RÉNOVER

PREND EN COMPTE

LES ARGUMENTS SUIVANTS :

- Rénovation d'un bâtiment historique, emblématique de par son emplacement en cœur de village et son histoire,
- Volonté de maintenir l'école dans ce bâtiment patrimonial,
- Economie foncière sans construction d'une nouvelle infrastructure ailleurs.

En novembre 2022, le CAUE accompagne le conseil municipal pour le lancement du marché afin de choisir la maîtrise d'œuvre. En avril 2023, la commission d'appel d'offre opte pour la candidature de Marie PETEY, architecte du patrimoine, domiciliée dans le Chablais.

Le choix s'est fait en tenant compte de ses compétences entre autres dans le domaine du patrimoine, sa proximité, son écoute et au vu du coût de la prestation.

LA MAÎTRISE D'ŒUVRE SE COMPOSE DES COMPÉTENCES SUIVANTES :

- Marie PETEY et Ugo NOCERA, architectes
- Amandine MILLET, économiste
- Roger TODESCO, bureau d'études structure
- Fournier MOUTHON, bureau d'études Fluides et Thermiques
- Pierre PASQUINI, acousticien

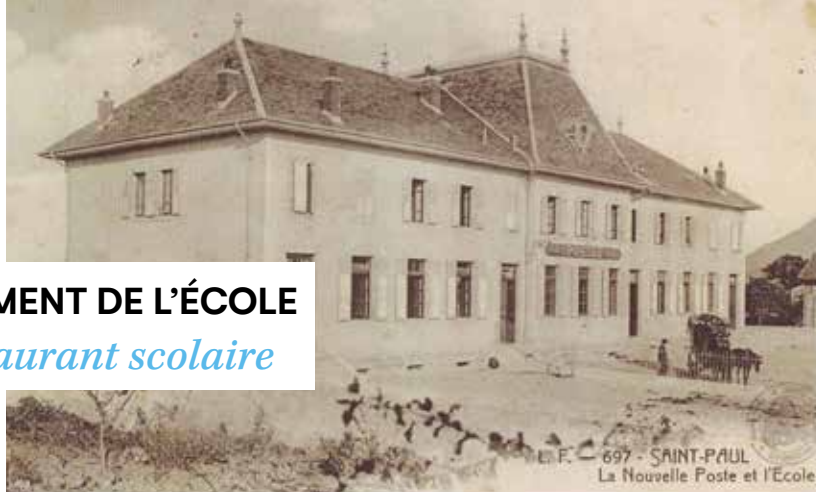
Dans le même temps, et au vu de l'enjeu, le conseil municipal décide de s'adjoindre une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO), avec la société ACS qui apportera son expertise et garantira la réussite du projet.

Au cours du 2^e semestre 2023, le maître d'œuvre a travaillé sur le diagnostic patrimonial et sur l'Avant-Projet Sommaire (APS).

Le groupe de travail composé de 12 élus désignés pour suivre ce projet et l'architecte ont rencontré les utilisateurs (directrice, agents présents dans les locaux) afin de prendre en compte les attentes de chacun.

A l'issue de pas moins de 11 réunions pour la phase APS, entre le groupe de travail, le maître d'œuvre et l'AMO, le groupe de travail a demandé diverses reprises de l'avant-projet afin d'améliorer les fonctionnalités et usages du bâtiment. Le mot d'ordre est de proposer un projet évolutif pour s'adapter au mieux aux attentes des prochaines générations.

L'étude patrimoniale ayant mis en évidence que le restaurant scolaire, pour atteindre une taille correcte, ne pouvait pas être intégré dans le bâtiment de 1909 à cause de l'impossibilité de créer des ouvertures dans les murs porteurs, une nouvelle programmation a été proposée.



LA PROGRAMMATION

A ÉTÉ VALIDÉE AU CONSEIL

MUNICIPAL DE JUIN

ET PREND EN COMPTE :

- La création d'un bâtiment sur la parcelle attenante pour le restaurant scolaire : parcelle acquise par la commune par l'intermédiaire de l'EPF74 (Etablissement Public Foncier de Haute-Savoie). Elle intégrera le patrimoine communal en 2024 et le chalet sis sur la parcelle sera détruit,
- Une extension sur l'aile ouest du bâtiment de la maternelle pour une salle de sieste plus grande ;
- La végétalisation des cours de récréation, avec des nouveaux préaux et l'amélioration des accès.

De ce fait, le calendrier a également été revu et le début des travaux pourrait être envisagé en juin 2025, pour se terminer en juillet 2027.

Le volet financier a été revu à la hausse, en tenant compte de la construction d'un nouveau bâtiment qui accueillera le restaurant scolaire. Le coût estimatif des travaux est de 5 250 000 € HT, avec comme consigne à la maîtrise d'œuvre de ne pas dépasser ce budget.

L'ANNÉE 2024 SERA

L'ANNÉE DE :

- La concrétisation du projet avec le dépôt du permis de construire ;
- L'étude d'un espace aménagé pour recevoir l'école provisoire durant les travaux : installation de bungalows sur le stade de foot avec les divers travaux à prévoir (réseaux, clôture...) ;
- Le transfert du restaurant scolaire dans le château de Blonay.

Villages d'avenir



Saint-Paul a reçu le label Villages d'avenir, un outil qui aide les petites communes à grandir. Piloté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), le label Villages d'avenir va permettre à la commune de recevoir un appui logistique et humain, et un accompagnement pour la recherche d'aides financières pour la concrétisation du projet de rénovation de l'école.

COLLÈGE

Pays de Gavot

PROJET VÉLO DE LA CLASSE ULIS

Nous sommes les élèves du dispositif ULIS du collège du Pays de Gavot de Saint-Paul-en-Chablais.

Nous sommes 14 : trois élèves de 6^e, deux de 5^e, trois de 4^e et six de 3^e. L'ULIS, Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire, accueille des enfants en difficulté d'apprentissage et en situation de handicap.

Cette année nous avons monté un projet vélo. Nous avons, nous-mêmes, recherché un parcours, des lieux d'hébergement et de restauration, des moyens de transport et des partenaires.

Tout au long de l'année, nous avons participé à des ateliers de pratique, de mécanique et de sécurité routière.

Les 23 et 24 mai, nous avons rejoint Martigny (Suisse) à vélo depuis le Bouveret, accompagnés d'une équipe d'adultes et de 5 autres élèves du collège. Un groupe a parcouru 85 kms et un second 60 kms en deux jours. Une belle aventure, d'autant que certains d'entre nous n'avaient jamais fait de vélo et ont appris cette année durant les ateliers !

Le premier jour, nous sommes partis du Bouveret. On a roulé sur la piste cyclable de la Route du Rhône jusqu'à Saint-Maurice. On a fait quelques pauses mais on a roulé plutôt vite. En arrivant, nous avons visité la Grotte aux fées, c'était impressionnant. Le soir, on a été très bien accueillis dans un restaurant, on a mangé de très bonnes pizzas. Nous avons passé la nuit à Saint-Maurice. Le deuxième jour, nous sommes allés jusqu'à Martigny, le parcours était plus difficile. Après une pause pique-nique, nous sommes rentrés au Bouveret. La pluie n'était pas si désagréable mais heureusement qu'elle s'arrêtait de temps en temps. On est très heureux et fiers d'avoir relevé le défi même si on était fatigués.

Nous remercions beaucoup tous les partenaires qui nous ont soutenus : les mécaniciens, le club de VTT Pays de Gavot, les supermarchés, les magasins de sports et la dessinatrice de notre logo.

Les élèves de l'ULIS du Collège du Pays de Gavot



Interview de Léo

Qu'est ce qui t'a motivé dans ce projet ?

J'ai choisi de faire ce projet car nous nous sommes entraînés pendant plusieurs jours (code vélo, etc...) et qu'il y avait une bonne ambiance au moment de la préparation et pendant l'aventure.

Qu'est-ce que tu as le plus aimé ?

J'ai bien aimé cette expérience. Le meilleur moment de ce projet vélo était le fait de pédaler avec mes copains et de pouvoir voir des paysages magnifiques et découvrir une partie de la Suisse.

Serais-tu prêt à refaire l'expérience ?

Oui, mais de préférence un moment où il fait beau car nous avons souvent pédalé sous la pluie !

RÉHABILITATION ET RÉAMÉNAGEMENT DU COLLÈGE DE SAINT-PAUL-EN-CHABLAIS

Un projet ambitieux

Construit en grande partie en 1980, le collège du Pays de Gavot va faire l'objet d'une réhabilitation complète par le Département de la Haute-Savoie afin de répondre aux besoins pédagogiques actuels et aux enjeux environnementaux.

En effet, le diagnostic réalisé a révélé des désordres structuraux et architecturaux importants, ainsi que des déperditions thermiques conséquentes.

CE PROJET D'ENVERGURE SOUS MAÎTRISE D'OUVRAGE DU DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE VISE À :

Rénover énergétiquement l'ensemble du bâtiment afin de réduire significativement sa consommation d'énergie et son impact environnemental.

L'extension des salles de classe.

Construire 5 logements de fonction pour répondre aux besoins des enseignants et contribuer à l'attractivité du collège.

Créer un préau pour abriter les élèves en cas d'intempéries.

Le coût total des travaux est estimé à 5,7 millions d'euros et le chantier devrait durer 35 mois.

CCAS

*Le CCAS se renouvelle
pour être plus proche de vous !*



Le CCAS, Centre Communal d'Action Sociale, accompagne et soutient les habitants, afin d'améliorer leur quotidien et de les aider à faire face aux difficultés de la vie.

Il s'agit d'un service qui est financièrement indépendant du budget communal. Son fonctionnement passe par une subvention de la commune qui est votée chaque année (5 000 €).

Le CCAS se tient à votre disposition en mairie,
sur rendez-vous au 04 50 75 28 17.

NOUVEAUX ARRIVANTS

N'hésitez pas à vous faire connaître en mairie afin que nous puissions organiser un moment de rencontre convivial et faire connaissance.

France Service

UNE AIDE AUX DÉMARCHES ADMINISTRATIVES GRATUITE,
CONFIDENTIELLE ET OUVERTE À TOUS
Pour vos démarches auprès du ministère de l'Intérieur, ministère de la Justice, Finances publiques, France Travail, Assurance Maladie, Assurance retraite, Caisse d'Allocations Familiales, Mutualité Sociale Agricole et la Poste.
Et pour vous accompagner dans l'usage du numérique et la prise en main de votre équipement informatique (ordinateur, tablette, smartphone) ou autre usage numérique.
FRANCE SERVICES - Salle DELALEX, sur RDV

Aides administratives

04 58 57 03 83
spi@cc-peva.fr

Usages du numérique

06 02 05 25 87
cnfs@cc-peva.fr



Composition et mission



12 personnes



6 élus locaux



6 membres extérieurs
compétents dans le
domaine de l'action
sociale



1 président :
le maire de la
commune



Les visites anniversaires

Afin d'être au plus près de nos aînés de 80 ans et plus, nous avons émis le souhait de leur rendre visite en leur offrant une petite surprise à l'occasion de leur anniversaire, avec la participation des enfants des écoles.



Les après-midi dansants

Chaque membre de l'équipe du CCAS s'implique personnellement (confection de gâteaux, décoration de la salle, accueil...) pour organiser un après-midi festif et un moment de partage.

BIENTÔT UNE MAISON POUR LES ANCIENS !!

Avec nostalgie, beaucoup se souviennent de la résidence « Le Ciriél » : cette maison qui pouvait recevoir une vingtaine de personnes âgées a été abandonnée en 2003 par l'Hôpital d'Evian qui en assurait la gestion.

Depuis 2012, le conseil municipal a mené une véritable réflexion et plusieurs études de faisabilité pour implanter une maison pour les anciens :

- Proche du centre-bourg et ouverte sur les activités commerciales et médicales
- A un prix accessible pour les résidents
- Avec un encadrement et des animations permettant aux anciens de vivre au pays.

Dans cet objectif, la Mairie a constitué des réserves foncières, d'abord avec l'acquisition de la Maison Eymard puis de la propriété des consorts Puliga, le tout situé en face du Petit Casino, à 250 mètres de l'église et des commerces. Ces acquisitions ont été rendues possibles grâce à l'intervention de l'Etablissement Public Foncier (EPF) de Haute-Savoie, organisme dont le Maire est administrateur. Cette zone étant vouée à être densifiée au regard du SCoT du Chablais, compte tenu de la proximité du chef-lieu et des transports, la Mairie a souhaité mettre en œuvre une opération d'ensemble sur ce secteur d'un hectare afin d'optimiser la circulation et le stationnement.

Le projet d'aménagement a été confié à la société CARE PROMOTION, et comportera :

- Une maison pour les personnes âgées autonomes et semi-autonomes : 28 appartements de type T2 et T3 dans lesquels les anciens pourront installer leurs meubles personnels, disposer d'un parking, bénéficier de services adaptés, participer aux animations, à proximité du cœur de village, avec la présence de responsables jour et nuit,
- 12 logements en accession sociale à la propriété type Bail Réel Solidaire (BRS) : Le bail réel solidaire est un nouveau dispositif d'accession à la propriété. Il permet à des ménages modestes de devenir propriétaires d'un logement neuf situé en zone tendue, et ce, à un prix abordable,
- 39 logements en accession libre, mis en vente par le constructeur : cela afin de permettre à la mairie de financer en partie les équipements précédents.

Afin que ce projet s'insère dans le paysage de Saint-Paul, les élus veillent à ce que le programme soit végétalisé et arboré et à minimiser la place de la voiture en créant un maximum de stationnements en sous-sol. Par ailleurs, un cheminement piéton reliant le chef-lieu à la route de la Chaumière sera retracé au cœur du projet, afin de favoriser les échanges entre les habitants.

UN VÉRITABLE PARCOURS

DU COMBATTANT

Cette opération d'envergure qui vise à proposer à la fois aux anciens mais aussi aux jeunes l'opportunité de rester au pays a été semée d'embûches. Par exemple, il a fallu composer avec la présence de l'ancienne ferme des Thuys (cartographiée en partie sur la mappe sarde de 1728-1738) et la proximité de l'église, désormais inscrite au titre des Monuments Historiques. Compte-tenu de l'intérêt patrimonial de ces bâtiments, l'aménageur a été contraint de conserver les murs d'origine de la ferme et d'en sauvegarder l'aspect. Les avis et conseils de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) ont été suivis à la lettre, tout en apportant une touche de modernité.

Chacun constate la montée des prix du foncier et l'objectif des élus est de trouver des solutions pour permettre aux habitants de rester au pays !



Aménagement de la Maison des Thuys, ce bâtiment dans le périmètre de l'église sera préservé et mis en valeur dans le cadre du projet.
Vue non contractuelle, projet en cours.

Le bon plan covoiturage !

Vous allez faire un Karos !



La solution économique et écologique pour vos trajets domicile-travail, vos courses quotidiennes ou vos escapades touristiques sur le territoire de la CCPEVA.

Karos : Votre Allié pour des Trajets Optimisés

L'application Karos met en relation conducteurs et passagers pour des trajets réguliers ou ponctuels. En utilisant une technologie de pointe, Karos optimise les itinéraires en temps réel, permettant ainsi aux utilisateurs de partager efficacement leurs déplacements et de réduire les frais de transport tout en contribuant à la préservation de l'environnement.

Les Avantages du Covoiturage avec Karos dans le Chablais :



Économies : Les conducteurs sont rémunérés par la plateforme au tarif de 2 € par trajet et par passager les 20 premiers kilomètres puis 10 centimes supplémentaires par kilomètre parcouru.



Trajets gratuits : La CCPEVA prend à sa charge les trajets "passagers", qui deviennent totalement gratuits.



Prime de l'État : L'Etat offre 100 € de prime au conducteur pour 10 trajets réalisés en moins de 3 mois.



Réduction des émissions polluantes

Gain de temps

Rencontre de nouvelles personnes

Téléchargez simplement l'application mobile de covoiturage Karos !

- Paramétrez votre compte en 3 étapes**
- Proposez des trajets à qui vous voulez**
- Découvrez le covoiturage quotidien gratuit pour les passagers résidents de la communauté de communes pays d'Évian-vallée d'Abondance**
Incitation de 2 € par passager pour les conducteurs

Mettez sur l'application Karos by Evad

KAROS

ÉVAD
LE RÉSEAU MOBILITÉ

Voiture ? ou Nature ?

Covoiturage sur le territoire de la communauté de communes pays d'Évian-vallée d'Abondance

La voiture représente **25%** de notre empreinte carbone

Réduisons nos émissions de moitié en covoiturant

Mettez sur l'application Karos by Evad

KAROS

ÉVAD
LE RÉSEAU MOBILITÉ

Agir pour la mobilité
cc-peva.fr

Témoignage

"Une Mobilité Simplifiée avec Karos"

Pouvez-vous nous parler de votre expérience avec Karos ? Comment avez-vous découvert cette application ?

Bonjour, je m'appelle Sylvain et habite le Pays de Gavot. Des collègues de travail m'ont parlé de cette application de covoiturage, j'ai suivi leurs recommandations et téléchargé l'application Karos. Je suis depuis un utilisateur régulier, principalement pour mes trajets domicile - travail.

Quels ont été les principaux avantages que vous avez trouvés à utiliser Karos pour vos déplacements ?

Les avantages qui me viennent à l'esprit à utiliser Karos pour mes déplacements sont la facilité de trouver des trajets partagés avec d'autres utilisateurs, la réduction de mes coûts de transport en tant que conducteur, et la gratuité en tant que passager.

Comment Karos a-t-il changé votre façon de vous déplacer au quotidien ?

Karos a changé ma façon de me déplacer au quotidien en rendant les trajets plus économiques, plus conviviaux, et en réduisant mon empreinte carbone grâce au covoiturage. Je ne suis plus seul dans ma voiture, sur mes trajets domicile-travail, ce qui rend le covoiturage une option naturelle et pratique pour moi.

Quels sont, selon vous, les points forts de Karos par rapport à d'autres applications ou services de covoiturage ?

Ce qui différencie Karos des autres "appli de covoit" c'est sa facilité d'utilisation, sa compatibilité avec les horaires et les itinéraires des utilisateurs, ainsi que les avantages offerts par la Communauté de Communes du Pays d'Évian Vallée d'Abondance (CCPEVA) tels que la réduction des coûts de transport et la promotion du covoiturage.

Recommanderiez-vous Karos à d'autres personnes ? Pourquoi ?

Un grand oui, en raison de ses nombreux avantages, notamment sa simplicité d'utilisation, sa convivialité, sa contribution à la réduction de mes coûts de transport et à la préservation de l'environnement grâce au covoiturage.

J'ai parrainé une quinzaine de personnes, partagé 180 "court-voiturages" en tant que conducteur ou passager et suis devenu "Ambassadeur" de Karos. Cela témoigne de ma confiance et de ma satisfaction à utiliser l'application Karos.



Le covoiturage "made in Saint-Paul" !



COMMENT PROFITER DE KAROS ?

- 1) Téléchargez l'application Karos sur votre smartphone.
- 2) Connectez-vous avec votre compte Facebook, Google ou créez un compte.
En renseignant vos coordonnées, l'application se connecte automatiquement au service EVA'D Covoiturage et vous bénéficiez des avantages du partenariat CCPEVA - Karos.
- 3) Commencez à rechercher ou à proposer des trajets.

Conditions : La création d'un compte Karos est réservée à toute personne âgée au minimum de 18 ans révolus, jouissant du plein exercice de ses droits civils, et soumise à l'acceptation des Conditions Générales d'Utilisation.

 <https://www.evad.fr/covoiturage/>

Mobilité

Transports à la demande : de nouveaux modes pour tous les besoins

Dans un monde en constante évolution, les besoins en matière de mobilité varient et se diversifient. Pour répondre à ces défis et offrir des solutions de transport flexibles et adaptées à tous, la Communauté de Communes Pays d'Évian Vallée d'Abondance (CCPEVA) gère désormais un service de transport à la demande sur l'ensemble de son territoire à travers ÉVA'D (réseau de bus du territoire urbain pays d'Évian – vallée d'Abondance.).

Qu'est ce que le transport à la demande ?

Le transport à la demande est un service de transport public flexible qui permet aux usagers de réserver leurs trajets en fonction de leurs besoins spécifiques. Contrairement aux lignes de bus traditionnelles avec des horaires fixes, le transport à la demande offre une plus grande souplesse en permettant aux passagers de planifier leurs déplacements selon leur propre emploi du temps.

Que vous résidiez dans les zones urbaines densément peuplées ou dans les zones rurales plus isolées, le transport à la demande est accessible à tous les habitants de la CCPEVA.

COMMENT UTILISER LE SERVICE DE TRANSPORT A LA DEMANDE ?

Pour utiliser ces services, vous pouvez réserver votre trajet en contactant directement le service de transport à la demande. Les détails sur la réservation, les tarifs et les horaires sont disponibles sur le site web de www.evad.fr ou en contactant le service client dédié.

Contacteur ÉVA'D

Horaires d'ouverture de l'Agence et du Standard Téléphonique

Lundi : 14h-17h30

Mardi, mercredi et vendredi : 9h-12h et 14h-17h30

Samedi : 9h-11h45

Standard téléphonique : 04 50 81 74 74

Du lundi au vendredi : 9h30-12h30 et 14h-17h30

Samedi : 9h-11h30

Mail : contact.evad@transdev.com

Adresse : Place de la Porte d'Allinges 74500 EVIAN LES BAINS

Les différents services de transport à la demande

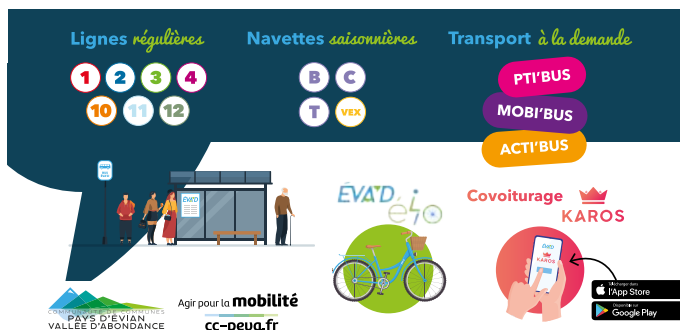
Plusieurs services de transport à la demande sont proposés pour répondre aux besoins spécifiques des habitants à travers ÉVA'D :

- > **PTI'Bus** : Ce service est dédié aux personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite. Il permet des déplacements adaptés et personnalisés pour garantir l'accessibilité à tous.
- > **MOBI'Bus** : Le MOBI'Bus est un service de transport à la demande destiné à faciliter les déplacements des seniors. Il offre une solution flexible et sécurisée pour les personnes âgées, en leur permettant de se déplacer aisément dans la région.
- > **ACTI'BUS** : L'ACTI'BUS est un service de transport à la demande qui répond aux besoins de déplacement des habitants dans les zones moins densément peuplées. Il permet d'assurer une mobilité efficace et adaptée, même dans les zones rurales et éloignées.



Une offre de mobilité complète
sur le territoire, pour une véritable
alternative à la voiture.

evad.fr



Prenez le bus !

La ligne régulière Evad' 11 dessert toute l'année, du lundi au vendredi, les communes d'Évian, Neuvecelle et Bernex, en passant par Saint-Paul : arrêt à Poëse, Parking sous l'église, Praubert et la Beunaz.

La ligne régulière Evad' 12 dessert les communes de Châtel, La Chapelle d'Abondance, Abondance, Bonnevaux, Vacheresse, Chevenoz, Vinzier, Larringes, Champanges, Marin et Thonon, en passant par Saint-Paul : arrêt à la Fouly et Chez Bochet.

Téléchargez l'appli ÉVA'D disponible sur ANDROID et IOS



Compostage individuel

Le compostage individuel permet de recycler chez soi certains déchets organiques de la cuisine et du jardin et d'obtenir un compost pour ses propres besoins. Cela contribue à réduire le volume de sa poubelle, à diminuer les coûts de collecte et d'incinération.

Le compostage est un procédé de dégradation biologique maîtrisé de matières organiques en présence d'air. Il aboutit à la production d'un amendement organique : le compost, un engrais 100 % naturel.

Vous participez à la protection de l'environnement en réutilisant une partie de vos déchets ménagers. Vous évitez les pollutions en réduisant l'utilisation d'engrais chimiques. Le compostage rend à la nature ce qui lui a été temporairement emprunté.

QUE METTRE DANS UN COMPOSTEUR ?

Les déchets de cuisine : épluchures, coquilles d'œufs broyées, filtres et marcs de café, pain, restes de fruits et légumes, sachets de thé et d'infusion.

Les déchets de jardin : tonte de gazon, branchages de petite taille, feuilles, fleurs et plantes fanées, mauvaises herbes.

Autres déchets : mouchoirs et serviettes en papier, papier essuie-tout, papier journal (non glacé), sciures et copeaux de bois non traités, cendres de bois éteintes et sèches.

POINT DE COLLECTE DES DÉCHETS

La CCPEVA a fait le choix d'implanter 4 conteneurs enterrés pour la collecte des déchets au lieu-dit Chez Thiollay, au pied de la Ruppe. Ces conteneurs ont une capacité de stockage de 5 m³ de déchets, soit l'équivalent de 7 bacs roulants à 4 roues.

Ils sont constitués d'une goulotte d'introduction, dépassant du sol, pour déposer les déchets et d'une cuve métallique stockée sous terre jusqu'à 3 mètres de profondeur. Ces conteneurs permettent de pallier aux contraintes de stockage des bacs roulants et de limiter le transport en camions.

Les emballages recyclables doivent être déposés dans les conteneurs à goulotte jaune, bien vidés, en vrac, tandis que les ordures ménagères doivent être déposées dans les conteneurs à goulotte grise, sacs fermés, de volume maximum de 80 litres pour ne pas bloquer la goulotte.



Depuis 2017, la communauté de communes propose aux habitants du territoire des composteurs de 400 litres en bois non traités, qui peuvent se recycler en déchetteries une fois abîmés.

Pour encourager toujours plus d'habitants à s'engager dans cette pratique, les composteurs individuels et collectifs sont à disposition gratuitement depuis le 1^{er} janvier 2024.

Les ambassadeurs pourront aussi orienter les usagers vers les grandes surfaces ou jardinerie vendant des composteurs.

CONTACT

04 58 57 03 63

ou spgd@cc-peva.fr



QUIZZ

Combien coûte cette borne à incendie mise en service vers la Grange ?

3 500 € / 5 000 € / 7 500 €

Réponse : 7 500 €



AOÛT 2023

FÊTE DU LAC DE LA BEUNAZ

Les célèbres feux d'artifices du lac de la Beunaz, ont eu lieu le dimanche 13 août 2023, en raison des conditions météorologiques.

Cette grande soirée a débuté en musique et les nombreux spectateurs ont pu assister à un spectacle de flyboard, machine inventée par Franky Zapata, qui permet de voler sur l'eau. Grâce à deux buses situées sous les pieds et à un jet-ski, il est possible de s'envoler à plusieurs mètres et de réaliser des figures incroyables au-dessus de l'eau.

Un magnifique feu d'artifice offert par la mairie, le restaurant "À la Belle Étoile" et "IndianaAventures" a illuminé le lac pour le plus grand plaisir des centaines de spectateurs qui pour certains ont prolongé cette belle nuit d'été sous les étoiles, en musique, en compagnie des DJ !

RETOUR SUR...

OCTOBRE 2023

FÊTE DE LA POMME

*une organisation
sans pépin !*

La 21^e édition de la fête de la pomme a été, pour la première fois, entièrement confiée à la fédération des associations "Saint-Paul en fête", créée en janvier 2022 afin de faciliter le lien et l'entraide entre les associations du village dans l'élaboration des diverses animations.

L'organisation a été répartie entre les différentes commissions de bénévoles (la commission repas, communication, matériel, commerçants, décoration et animation), le tout supervisé par le bureau de la fédération. Tous les acteurs se sont régulièrement réunis au cours de la préparation de cette fête, afin de coordonner les différentes étapes de l'organisation.

Les festivités ont commencé deux jours avant le jour J, dans le pressoir de la famille Meunier à Praubert, où 10 tonnes de pommes sont pressées pour permettre aux gens de repartir avec leur jus de pommes fraîchement pressé ou stérilisé.

Tout en conservant les traditions de cette fête, plusieurs nouveautés ont agrémenté cette édition, dont l'installation d'un petit pressoir

prêté par Georges Michoud pour le plus grand bonheur des enfants qui ont pu presser leur propre jus de pomme. Côté repas, un nouveau menu a été proposé pour être plus accessible aux enfants. Un gros travail de décoration, jusqu'à présent inexistant, a été réalisé, avec entre autres, la création de pommes en palettes...

Côté animation, 52 commerçants étaient présents, de nombreuses animations autour des vergers, de la faune et la flore, du compostage, du pressage, de la lecture de contes... ont été organisées. L'Echo de Gavot, le groupe Les Valseuses et les Saltimbanques de Sabaudia ont également participé à la réussite de ce rendez-vous.

Côté communication, une page Facebook dédiée à la fête de la pomme a été créée pour communiquer plus largement sur cet événement qui remporte chaque année un énorme succès.

La commune remercie chaleureusement la "fédération" d'avoir insufflé cette nouvelle dynamique, riche expérience pour tous les bénévoles organisateurs qui se sont énormément investis !

Le RDV est d'ores et déjà donné par la "fédération" le dimanche 13 octobre pour l'édition 2024 !



La bonne idée ! Olivier Viollaz, président de l'association Vergers en Gavot a initié cette année la stérilisation du jus de pomme, permettant de conserver ce délicieux breuvage !

DÉCEMBRE 2023

FÊTE DE LA RISSOLE

Le chiffre 10 était à l'honneur en 2023 pour la Fête de la Rissole qui fêtait ses 10 ans le 10 décembre !

Traditionnellement servie en dessert dans les familles savoyardes à Noël, la rissole est devenue le symbole authentique de cette fête de fin d'année à Saint-Paul-en-Chablais. Pour l'occasion, 17 000 rissoles ont été confectionnées uniquement par des bénévoles, chapeautés par Patrice Chevallay qui a apporté son savoir-faire pendant 3 jours et demi.



Élèves pâtissiers, associations et élus locaux ont tous mis la main à la pâte et démontré leurs talents de chef à l'occasion du concours de rissoles, remporté, du côté associatif, par l'Echo de Gavot.

Les festivités ont été rythmées par des animations musicales avec le groupe "La Bandastico" et les chorales "Le jardin des Sons" et les "Chant Poulan", un marché artisanal avec 40 producteurs locaux (fromager, chocolatier, boulanger, viticulteur,...), Monsieur Assier et ses fameux diots cuits à l'alambic, une exposition de l'univers de la cuisine d'autrefois par René Dutruel et une superbe flashmob réalisée par la fédération des associations "Saint-Paul en fête" !

Le tout, comme à son habitude, dans la joie, la bonne humeur, la convivialité... et la dégustation !

Pour ce bel anniversaire, un effort tout particulier a été réalisé par la "fédération Saint-Paul en fête" sur la décoration des

chapiteaux, très apprécié de tous ! Et pourtant, l'un des chapiteaux accueillant la fête de la rissole a rencontré quelques péripéties...

Tous les chapiteaux sont en effet montés quelques jours avant le jour J... et ont dû être démontés, par précaution, la veille, à cause des conditions météorologiques et d'un vent fort qui en a fait tomber un... Ils ont enfin pu être tous remontés le dimanche

matin très tôt pour accueillir le public sous un magnifique soleil !

Cet événement se veut, depuis sa création, un rendez-vous solidaire autour de la gastronomie. Ainsi, des rissoles sont distribuées dans les EHPAD de la région et 10 % des gains de la journée sont reversés à une association caritative. Cette année, les organisateurs ont pu remettre plus de 1 000 euros aux Restos du Cœur.



Parmi les bénévoles, la gym de Saint-Paul



MARS 2024

JOURNÉE DES FEMMES

La commune de Saint-Paul ayant pour habitude d'organiser une journée pour les mamans, a décidé, dans un esprit de renouveau et afin de toucher un plus large éventail de la population, de faire évoluer cette fête en conviant toutes les femmes de la commune, le dimanche 10 mars.

Cette nouvelle formule a rassemblé une quarantaine de femmes, qui ont répondu présentes à cette rencontre. Après un petit apéritif d'accueil à la mairie, elles ont eu le plaisir de déjeuner aux Balcons du Lac où elles ont pu partager un agréable moment, déguster de délicieux plats et profiter d'une vue imprenable !



FESTIVAL DES MUSIQUES DU CHABLAIS

73^e
édition



**14, 15,
et 16 juin**



**17 orchestres
d'harmonies**



**+700
musiciens**

Après avoir accueilli le Festival des Musiques du Chablais en 1977, 1988 et 1999, l'Echo de Gavot a organisé le 73^e Festival des Musiques du Chablais, les 14, 15 et 16 juin 2024.

Cette rencontre annuelle incontournable des 17 musiques du Chablais a rassemblé sur une journée tous les orchestres d'harmonie du Chablais soit plus de 700 musiciens qui ont animé le village de Saint-Paul. Les festivités ont débuté crescendo le vendredi 14 juin après-midi avec le spectacle familial Sonata Per tbi, un savant mélange de musique, cirque et humour, pour les enfants des écoles du plateau de Gavot. La troupe italienne a également fait une représentation ouverte au public en soirée.

L'événement s'est poursuivi allegro le samedi 15 juin avec le concours des jeunes solistes, devant un jury de professionnels, suivi d'un défilé de chars et de tracteurs anciens, animé par l'Echo de Gavot et les "Vioul", d'un Happy hour et d'une soirée filets de Perche animée par "All Rythmic". Le dimanche 16 juin fut le point d'orgue du festival, avec la cérémonie officielle, suivie d'un grand défilé et de concerts en plein air.

Cette édition festive du Festival des Musiques du Chablais s'est clôturée sans fausse note en fin de journée avec les remises de prix des différents concours.

CÉRÉMONIE OFFICIELLE

Après une introduction pleine d'émotion dédiée aux chers disparus, Alain BLANC, musicien émérite, professeur de musique, directeur de nombreuses sociétés du Chablais et Marcel DECURNINGES, l'homme au saxo d'or, le Maire a remercié les élus bien représentés, Loïc HERVÉ, sénateur de la Haute-Savoie, Nicolas RUBIN et Chrystelle BEURRIER, vice-présidents du Conseil Départemental et les maires des communes voisines.

Au nom du conseil municipal, Bruno GILLET a vivement félicité et chaleureusement remercié l'Echo de Gavot, et notamment son Président, Jean-Philippe CURDY qui avec son équipe a su fédérer et rassembler musiciens, bénévoles, amis, pour faire de ce festival un moment de bonheur et de fête !

Sans oublier les anciens, toujours fidèles, MM. Joseph MARCHAND et André DUCRET.

Avec humour, le Maire a émis le vœu que les politiques du Chablais prennent exemple sur les musiciens du Chablais et leur fédération qui savent parler d'une seule voix, à l'instar de l'interprétation du morceau des Allobroges joué à l'unisson par plus de 700 musiciens.

*Un grand bravo et un grand merci à l'Echo de Gavot
pour ce week-end musical mémorable !*







LES MARCHÉS

Depuis le 12 mai les marchés ont repris vie sur la place du village tous les dimanches matin, de 8h à 13h.

Lors de ce rendez-vous convivial, vous pourrez découvrir des nouveautés chaque dimanche. Buvette et petite restauration proposées par les associations de Saint-Paul.

Au programme :

Dimanche 7 juillet : Spectacle de magie et découpage de silhouettes avec Gabriel et Elsa Brouze.

Dimanche 14 juillet : Le marché sera animé par le duo "Bel'Epok" dans une ambiance musette.

Dimanche 21 juillet : Le duo "Les Valseuses", composé de Roberta et Bernadette, vous fera voyager dans son univers burlesque, avec des morceaux intemporels, de Piaf à Brassens, en passant par Aznavour et ses compositions.

Dimanche 28 juillet : L'harmonie de Saint-Paul, L'Echo de Gavot, vous donne rendez-vous pour un concert estival qui animera la place du village.

Dimanche 4 août : Une démonstration de VTT Trial par le club de VTT Pays de Gavot et une démonstration de sculpture sur bois vous en mettront plein les yeux !

Dimanche 11 août : L'association "Mémoire et Patrimoine" proposera des démonstrations de battage de blé avec des outils anciens, en présence de la chorale les "Chants Poulans".

Dimanche 18 août : L'association "Mémoire et Patrimoine" proposera des démonstrations de battage de blé avec des outils anciens, en présence du groupe le Vent des Alpes vous emmènera dans nos montagnes avec des chansons traditionnelles savoyardes, accordéon et cor des alpes.

Dimanche 25 août : Le dernier dimanche d'août sera animé par le groupe "Les enfants d'Hubert", dans une ambiance rock and blues.

Dimanche 1^{er} septembre : Forum des associations intercommunal du Pays de Gavot en présence des associations des 7 communes qui vous présenteront leurs activités et prendront les inscriptions pour l'année 2024 - 2025.

LES BALADES EN SCÈNE

L'association "Les Balades Acoustiques" a accueilli plus de 2000 festivaliers en juillet 2023 à l'occasion des Balades en Scène ! Avec un programme exceptionnel, la soirée a débuté par la scène locale avec le groupe Soul Finger Revue. Le groupe France Gall et Michel Berger, L'Hommage - a pris le relais sur scène et a ambiancé le public, avant d'accueillir Jean-Baptiste Guégan qui a allumé le feu au cœur du village de Saint-Paul !

L'ÉDITION 2024

RDV le samedi 20 juillet pour rendre cette édition 100% scénique aussi inoubliable que les précédentes !

Toutes les infos sur www.lesbaladesacoustiques.com

“ Parce que le souhait des Balades Acoustiques est de divertir les festivaliers, le festival 2024 fera la part belle aux années 80 ! La tête d'affiche, Magali Ripoll, connue de la plupart des français, enchante tous les soirs l'émission de Nagui “N'oubliez pas les paroles” par sa voix, son grain de folie et sa bonne humeur. ”

La scène locale accueillera le groupe "SUG4R" en première partie de soirée, tandis que le groupe "Heatwave 80" clôturera cette édition 2024.

Stéphane Blanc

Président de l'association



« Alors on Dranse ? »

Les **Balades Acoustiques** se dérouleront les 14 et 15 septembre, en collaboration avec Leman Mountain Explore, sur le thème des rives de la Dranse.



FÊTE NATIONALE

La célébration de la Fête Nationale aura lieu le vendredi 12 juillet en soirée. Les festivités débuteront dès 18h avec des animations pour les enfants, puis une démonstration des Jeunes Sapeurs Pompiers, suivie du traditionnel concert de l'Echo de Gavot. La soirée se poursuivra avec une balade aux lampions et un magnifique feu d'artifices pour terminer en beauté !

Cette année, la fédération des associations "Saint-Paul en fête" se joint à l'organisation en proposant une soirée festive avec un bal de 22h45 à 1h, animé par le groupe KINGKONG BOLZ de Thonon, avec buvette et petite restauration.



FÊTE DU LAC À LA BEUNAZ

Rendez-vous dimanche 4 août à la plage de la Beunaz, dès 19 heures.

AU PROGRAMME : animations, spectacles, grand feu d'artifice

Buvette et restauration



SUR LES PAS DES BLONAY, SAINT-PAUL AU MOYEN ÂGE

A Saint-Paul se cachent un prieuré de moines bénédictins, une fresque médiévale, un château fort, deux maisons fortes et une prison. Accompagnés de votre guide, la visite « SUR LES PAS DES BLONAY, SAINT-PAUL AU MOYEN-ÂGE » vous emmènera sur les traces de la noble et puissante famille de Blonay. Lundis 22 juillet, 5 et 19 août de 18h à 19h30. À partir de 6 ans. Prévoir une tenue adaptée aux conditions météorologiques.

Inscription : bureaux d'information touristique pays d'Évian - vallée d'Abondance ou :

<https://boutique.paysdevian-valleedabondance.com>

TARIFS : adulte 8€, réduit 5€, - de 6 ans gratuit.



Visite guidée proposée dans le cadre du label Pays d'art et d'histoire, porté par la CCPEVA. Le programme complet des animations est disponible gratuitement dans les offices de tourisme du territoire ou sur le site Internet de la CCPEVA.

RENDEZ-VOUS PAYS D'ÉVIAN VALLÉE D'ABONDANCE



PROGRAMME VISITES
ET ANIMATIONS
JUIN À NOVEMBRE 2024



VILLES
ET PAYS
D'ART
ET D'HISTOIRE

VIE ASSOCIATIVE

LES CHANTS POULANS

Une petite chorale pleine d'enthousiasme !

Leur plaisir est avant tout de chanter ensemble dans la bonne humeur, de transmettre aux jeunes générations les chants du pays, d'apporter souvenirs et bonheur aux anciens. Très attachés à la culture alpine, les chanteurs sont toujours à l'affût de chants et musiques de notre patrimoine afin d'enrichir leur répertoire.

Leur groupe, mixte, est composé actuellement d'une quinzaine de personnes ne lisant pas obligatoirement la musique mais chantant à plusieurs voix.

Relax, ils ne courent pas à la recherche incessante de concerts mais ne manquent jamais les fêtes de Saint-Paul.

Les répétitions ont lieu tous les mardis de 18 h à 19 h dans la belle Salle Mémises à la Gavotine... après c'est apéro !

À TOUT BIENTÔT !

☎ 06 80 35 76 52 ou 06 84 39 75 73



MERCI aux bénévoles, aux élus des 7 communes du plateau de GAVOT, au Conseil Départemental, aux partenaires, éducateurs, district Haute-Savoie / Pays de Gex et salariés pour leur dévouement et leur implication quotidienne, éléments clés de la réussite du FC Gavot.

📄 <https://fcgavot.fr/>

☎ 06 42 47 67 77

LE FOOTBALL CLUB GAVOT

De la catégorie Baby U5 à la catégorie Vétérans

Initialement appelé Gavot 7 afin de rappeler le nombre de communes du plateau qu'il regroupe, le FC Gavot vit le jour en mai 1986. Depuis une décennie, le club s'engage résolument dans une démarche de professionnalisation de ses éducateurs et de ses salariés. D'importantes initiatives sportives ont été lancées, telles que l'ouverture des catégories Baby U5 et des équipes féminines, offrant aux joueuses une continuité au-delà de la catégorie U15.

Des améliorations pédagogiques ont été mises en place, notamment la formation des éducateurs bénévoles, des interventions en périscolaire avec l'école de Féternes, et la mise en place de classes foot en partenariat avec le collège de Saint-Paul.

L'objectif principal est de former et d'accompagner les joueurs en leur fournissant un ensemble de compétences, à la fois sportives, éducatives et associatives : sensibilisation à la nutrition, éducation à la citoyenneté, arbitrage par les jeunes pour les jeunes, initiation aux rôles d'éducateur et d'arbitre, participation active à la vie du club (organisation de manifestations, implication dans les commissions, etc.), suivi scolaire pour les joueurs inscrits en classes foot, formation PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1) pour les éducateurs, et bien d'autres actions encore...

Afin de garantir le succès de toutes ces initiatives, le club organise de nombreux événements dans les communes partenaires, comme le Loto de Bernex, le bal à Saint-Paul, ou encore le tournoi des Alpes à Féternes.

Récompensé pour ses actions, le club détient et perpétue avec fierté son Label Jeune FFF au niveau Excellence, une reconnaissance fédérale accordée aux 10 clubs les mieux structurés du département.



LE VTT PAYS DE GAVOT

Une école de vélo tournée vers la polyvalence et le plaisir

Elle est avant tout, une école de vélo qui propose un encadrement quel que soit le niveau de pratique en privilégiant la **POLYVALENCE** et le **PLAISIR**, proposant un apprentissage pluridisciplinaire technique (XC – Trial – Enduro – DH) et un accompagnement vers la réussite en compétition.

Les jeunes licenciés apprennent des valeurs essentielles du sport comme le travail, la persévérance, le courage et le savoir vivre ensemble.

122 licenciés / Dès 6 ans

Côté résultats sportifs

Le club est très fier des performances au plus haut niveau de ses athlètes, qui témoignent de l'importance de l'école de vélo, et de la qualité de son apprentissage.

Côté licenciés VIP

Le club est fier de compter des sportifs internationaux dans ses rangs, avec Line BURQUIER (doit-on encore vous la présenter ?), championne du monde XCO en 2021 et 2022, Sébastien BURNET, champion AURA U23 XCO et Vincent TUPIN, « Vinny T », l'un des meilleurs spécialistes mondiaux de VTT Freeride. Nul doute qu'avec ces chefs de file les plus jeunes auront des étoiles plein les yeux et voudront imiter leurs aînés !

Côté agenda

En 2024, le club organisera plusieurs manifestations, sportives et festives, telles que la randonnée sportive et familiale « La Bellicime », la compétition du TDJV (de 7 à 14 ans), et l'Oktobertfest.

Les bénévoles du club, participeront également à la dynamique communale et seront présents à la buvette du marché d'été, et à la Fête de la pomme.

En attendant le plaisir de vous croiser sur les chemins de La 13^e Bellicime, venez suivre le VTT Pays de Gavot sur ses pages facebook et instagram !

 <https://vttpaysdegavot.sportsregions.fr/>

 vttpaysdegavot@gmail.com

 06 50 22 41 77

L'ÉCOLE DE MUSIQUE ASSOCIATIVE NEIGE ET SOLEIL

La musique ouverte à tous, et aussi le théâtre

L'association propose des cours sur les communes d'Abondance, Bernex, Saint-Paul, Thollon et Vacheresse. Que ce soit pour apprendre la musique, ou le théâtre, nos portes vous sont grandes ouvertes.

 222 élèves / Dès 5 ans.

15 professeurs expérimentés

Nos élèves de 5 ans, démarrent par de l'éveil musical puis apprennent l'instrument de leur choix à partir du CE1. Nous accueillons aussi les élèves adultes débutants ! Notre école enseigne tous les instruments à vents et percussions.

Nous proposons également des cours de THEATRE pour enfants, ados et adultes. Ces cours se déroulent le jeudi soir à Saint-Paul.

Chaque année, notre école intervient dans les écoles du territoire et accompagne les classes dans de beaux projets artistiques.

Notre établissement fait partie du réseau des écoles du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques de Haute-Savoie et du Schéma Intercommunal des Enseignements Artistiques de la CCPEVA.

Rendez-vous sur notre page Facebook pour connaître toutes nos dates de concerts, spectacles, représentations à venir ! Pour tout renseignement concernant les inscriptions pour la rentrée, contactez-nous !

 www.musique-neigesoleil.fr

 musique.neige.soleil@gmail.com

 06 72 35 52 45



SOS ASIE

19 années d'existence à œuvrer en faveur du Sri Lanka

Créée en 2005, l'association SOS Asie œuvre au Sri Lanka sans interruption auprès des familles pour subvenir aux besoins de santé, de nutrition et d'éducation des habitants.

En 2023, la mission de l'association a été très intense et forte en émotion puisque les membres de l'association ont rencontré tous les enfants parrainés qui ont passé le bac afin d'échanger avec eux sur leur réussite et de connaître leurs orientations futures.

De nombreuses fournitures scolaires, dont 1000 sacs d'école, plus de 5000 cahiers, des crayons de couleurs, stylos,... ont pu être offerts aux enfants et 18 ordinateurs ont été remis aux jeunes qui sont à l'université.

Des journées d'informations et d'échanges ont été organisées, en particulier une journée d'information concernant la protection des enfants en relation avec les services de l'ordre, une journée animée par un grand professeur-psychologue de Colombo afin de conseiller et guider les jeunes étudiants, et une journée en présence de médecins qui ont pu intervenir auprès de la petite enfance sur le thème de la nutrition.



L'association a également eu le bonheur de partager une journée de jeux avec plus de 5000 enfants, à qui ils ont offert une glace. Un moment d'échange et de partage inoubliable.

Plusieurs interventions médicales ont pu être financées par l'association, notamment la prise en charge de dix opérations de la cataracte, une journée de dépistage du diabète, avec vérification de la tension, conseils et administration de médicaments adaptés, l'acquisition de 125 "sets de maternité" pour les femmes enceintes et leur futur bébé et l'organisation d'une journée "Don du sang" qui a reçu plus de 85 dons !

Parallèlement, douze familles ont reçu la visite de l'association qui va leur construire des sanitaires et une action auprès des enfants en plus grande difficulté a été menée.

La visite des 5 écoles maternelles les plus nécessiteuses a été un moment particulièrement touchant pour l'association qui a instauré la distribution de 3 goûters par semaine pendant une année dans ces écoles.

L'association SOS Asie, qui a fait l'objet d'une interview télévisée d'une heure diffusée en direct sur toute l'île, permet le parrainage de plus de 400 enfants. Reconnue d'intérêt général depuis janvier 2007 et devenue une ONG Internationale en 2015, elle a été reçue par le Ministre de l'Intérieur en remerciement de toutes les actions menées. Cette rencontre a également fait l'objet d'échanges sur une action collective pour lutter contre la drogue au Sri Lanka.

📞 Corinne PAUTHIER – 06 76 28 93 68

LE BADMINTON CLUB DU GAVOT

Les as du volant !

🏸 Dès 16 ans / 40 € par an

Le club de Badminton vous accueille tous les mardis et jeudis dès 20h pour les séances d'entraînement au gymnase du Collège du Gavot.

En simple ou en double, le club peut installer jusqu'à 7 terrains par entraînement. Orienté avant tout "loisirs", le club participe au championnat organisé entre les équipes locales, en toute simplicité.

Dans une ambiance sportive et conviviale, le club organise régulièrement des soirées et sorties (laser game, sortie luge, accro-branche, ...).

📧 bcgavot@hotmail.fr





LES BREIZH DU LAC

Un p'tit air de Bretagne en Chablais qui met le feu !

Les Breizh du Lac (les Bretons du Lac) est une association très active à Saint-Paul qui propose plusieurs activités, dont :

- Atelier de chant à danser : apprentissage de chants (en français) dans la danse le lundi de 20h15 à 22h00 à la salle Delalex,
- Atelier de langue bretonne : apprentissage ludique de la langue bretonne, par visio et en présentiel le dimanche de 10h00 à 11h30,
- Et ponctuellement, des balades chantées sur les sentiers du Pays de Gavot, le samedi après-midi, et des animations d'ateliers de danse, des veillées chantées et dansées.

Vous pouvez adhérer à l'association tout au long de l'année et faire un essai à tout moment. Les activités sont ouvertes à tous, chanteurs et danseurs débutants comme chevronnés.

☎ **Philippe Nachin au 06 31 41 32 98**

✉ **philippenachin@yahoo.fr**

VERGERS EN GAVOT

Sauvegardons le patrimoine arboricole fruitier

Les vergers représentent une vraie richesse sur le territoire du Chablais et jouent un rôle écologique, patrimonial et agro-environnemental important.

Fondée en 2021, l'association "Vergers en Gavot" a pour but de valoriser le patrimoine arboricole fruitier. Ses actions visent à créer, sauvegarder et entretenir les vergers, améliorer les entrées de village. Elles contribuent au maintien de la biodiversité, notamment par le biais de récoltes et conservation des variétés anciennes et locales (prélèvement de greffons, formations à la taille et à la greffe). L'objectif de l'association est également de permettre à ses adhérents d'échanger leurs savoirs et savoir-faire. Elle permet aussi de créer du lien entre les habitants du Gavot.

Son comité est composé de :

- Olivier Viollaz - président,
- Daniel Birraux - vice-président,
- Noé Moissonier - trésorier,
- Charles Rey - secrétaire,
- Christophe Trincat,
- Clément Viollet.

Forte de 89 adhérents, l'association est très active sur le pays de Gavot. En 2023, elle a, entre autres, effectué le géoréférencement des arbres plantés en 2022, greffé des pruniers, visité des espaces pour de futures implantations, taillé des arbres, ... Au total, 150 arbres ont été plantés. Elle a également investi dans du matériel, tel que broyeur à végétaux, pasteurisateur à jus, ... qui sont à disposition des adhérents pour une cotisation

annuelle de 10 euros.

"Vergers en Gavot" est membre et collabore avec "Lou Pèyes deu Shablè", association pour la sauvegarde de châtaigniers (Lugrin), "Rétropomme", fondation pour la sauvegarde du patrimoine fruitier de Suisse Romande, et "Les Croqueurs de pommes" de Haute-Savoie.

Parmi les actions prévues pour 2024, on peut relever la réalisation d'analyses génétiques pour identifier certaines variétés, la protection des arbres du verger conservatoire de Saint-Paul, des projets pédagogiques avec les écoles de Vinzier et Thollon, la remise en état de vergers

délaissés, de nouvelles plantations, ...

Faisant partie de la fédération des associations, elle participe à la fête de la pomme, aux matinées environnement et aux buvettes des marchés.

Ses actions sont soutenues par les mairies de Saint-Paul et Thollon, la CCPEVA, l'APIEME et les dons de bienfaiteurs.

Pour tout conseil concernant la plantation, le choix de variétés, la sauvegarde d'un ancien arbre, la taille et la greffe, contacter l'association :

✉ **vergersengavot@gmail.com**

☎ **06 10 36 58 64**



Interview de Marion REY

PRÉSIDENTE DE LA FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS "SAINT-PAUL EN FÊTE"

Bonjour Marion, peux tu nous présenter la fédération des associations "Saint-Paul en fête" ?

La fédération des associations est une association, qui a été créée en janvier 2022, dans le but de fédérer les associations de Saint-Paul, de faciliter le travail en commun et l'entraide entre les associations, prendre part à la conception et l'organisation des différentes fêtes communales.

Comment s'est déroulé le montage de la fédération ?

Toutes les associations de Saint-Paul ont été conviées à une réunion de présentation du projet. Douze associations ont décidé de prendre part au projet et de s'investir dans la préparation des fêtes de la commune : APE, Mémoire et Patrimoine, Association Sportive, Step by Step, Vergers en Gavot, VTT Pays de Gavot, Badminton Club du Gavot, FC Gavot, les Chants Poulans, l'Echo de Gavot, les Balades Acoustiques et le Club de l'Amitié.

Chaque association garde bien évidemment son identité propre et organise, en parallèle, ses propres événements.



L'association est composée d'un bureau de 6 personnes, chacune représentant une association de Saint-Paul : Marion Rey, APE - présidente, Angélique Barreau, Step by Step - vice-présidente, Cyril Casanova, Mémoire et Patrimoine - trésorier, Laure Garrigue, Association Sportive - secrétaire, Laurène Lamy-Chapuis, APE - secrétaire, Denis Pinget - membre actif. Le bureau est renouvelé tous les 2 ans par moitié.

Comment est géré le budget de l'association ?

Chaque adhérent à la fédération paye une cotisation de 30 euros par an.

Les recettes des fêtes organisées par la fédération, issues des buvettes, petite restauration, vente de jus de pomme, ... sont divisées en 13 (12 associations + la fédération) et redistribuées équitablement.

Parallèlement, la fédération investit dans divers équipements et matériels, qui sont mis en commun et à la disposition de toutes les associations adhérentes.

Quelles sont vos principales activités ?

Les actions menées par la fédération sont essentiellement l'organisation de la fête de la pomme, que nous avons coordonné de A à Z pour la première fois en 2023, et la participation à la gestion financière de la fête de la rissole mais aussi la proposition de nouvelles manifestations comme le week-end de printemps que nous avons organisé au mois de mai.

✉ fedesaintpaulenfete@gmail.com

STEP BY STEP GAVOT

*Avec Step by Step Gavot,
bougez, dansez
et faites-vous plaisir !*

✉ sbsgavot@hotmail.com

☎ 0621 11 09 27

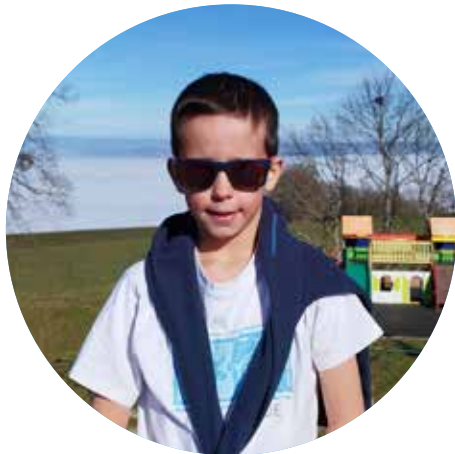


SBS Gavot est une association sportive de Saint-Paul qui propose du STEP, animé par Angie, professeure bénévole pleine de bonne humeur et d'énergie. Le STEP est une activité chorégraphiée à partir de musiques rythmées, autour et sur une plateforme, qui permet de développer la masse musculaire et l'endurance tout en s'amusant.

Les p'tits San Poulans

LE BULLETIN DONNE LA PAROLE AUX ENFANTS DU VILLAGE

Maxence s'est prêté au jeu et nous fait partager ses passions, ses restaurants préférés et ses rêves.



A LA UNE : **Maxence**

Âge : 10 ans

Hameau : Praubert

Ecole fréquentée : Ecole du Chef lieu

Classe : CM1

J'aime : le VTT et le ski

Je déteste : les patates

Peux-tu nous dire ce que tu aimes faire à Saint-Paul ?

J'aime me balader dans les bois et vers le collège, au marais.

J'adore passer du temps au pumtrack et m'arrêter à la boulangerie pour acheter une baguette épis.

À part les bons repas que te préparent tes parents, connais-tu les restaurants de Saint-Paul ?

Je ne les connais pas tous, mais on aime bien manger au Bois Joli.

Que rêverais-tu de voir dans ta commune ?

J'aimerais bien que la fête foraine revienne, comme avant, au printemps.

Et je rêverais qu'il y ait un concert de DJ Matafan !

Un dernier mot avant de nous quitter ?

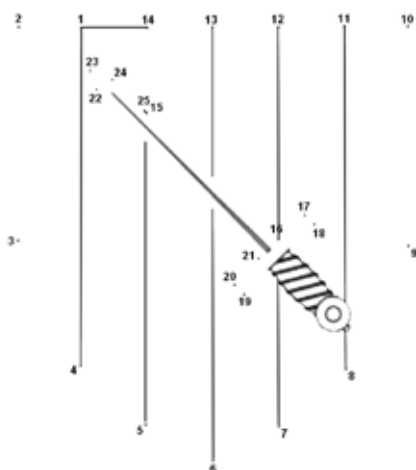
Adieu les amis !

Toi aussi tu aimerais figurer dans le bulletin municipal ?

Demande à tes parents d'envoyer un mail à communication@saintpaulenchablais.fr avec ton prénom, ta photo et le sujet qui te passionne et que tu souhaites partager.

JEUX

Relis les points et colorie



Retrouve le mot mystère et à quoi correspondent les photos ci-dessous



MOT MYSTÈRE



En découvrant le mot mystère ci-dessus, tu obtiendras le nom qui avait été donné à notre commune entre 1794 et 1801.

Réponse : Mot mystère = Baillivue
A panneau la Beunaz, B blason de St-Paul-en-Chablais, C école du chef lieu, D meuble à grains située devant la mairie, E étoile de la plage de la Beunaz, F vue sur la Dent d'Oche, G veau Abondance, H panneau d'indication de hameaux, J statue en bois sous la mairie, K cadron solaire de l'église, L « la valise des livres » rue de Blonay, M harpe sur le château de Blonay, N panneau Saint-Paul, O Tour Cochée, P panneau pomme au vergier conservatoire, Q panneau « Histoires de glace » au lac de la Beunaz, R prison rue de Blonay, S aire de jeux de l'école, T panneau « Territoire pays d'art et d'histoire », U mairie, V clocher à bulbe, W blason de la Savoie, X ruines du château, Y statue de Tours des Faverges, Z bassin de la place de la mairie.

ÉTAT CIVIL

Du 1^{er} novembre 2022
au 31 décembre 2023



MARIAGES

Christian LATTION et Ana ALVES PINHEIRO, le 17/12/2022
Thierry JOURNET et Stéphanie SORRENTINO, le 27/12/2022
Julien CRENIER et Camille DESGREES DU LOU, le 28/12/2022
Yohann BOIZIAU et Christelle BOUVIER, le 11/02/2023
Rodolphe GIANNETTO et Mariana STOBBAERTS DE FARIA PEREIRA NUNES, le 01/04/2023
Jonathan DUPRÉ et Fiona VESIN, le 03/06/2023
Frédéric FOLLIET et Claire-Lise PACHE, le 03/06/2023
Jonathan PASINI et Emilien COULEROT, le 10/06/2023
Tanguy DHAINAUT et Ophélie DELSKI, le 12/08/2023
Stéphane BECKER et Carmelle CARDONA, le 12/08/2023
Arthur POTTIER et Amélie LEHOULLIER, le 17/08/2023
Julien MARCHAND et Sabrina JAEKLÉ, le 26/08/2023
Yoan PEDAT et Clémentine GUEROLA, le 02/09/2023
Victor BESSON et Anne-Claire LÉVÊQUE, le 09/09/2023



NAISSANCES

Eléna KOEBERLE, le 26/11/2022
Eléna SIRVEN, le 12/12/2022
Gabriel CRENIER, le 28/12/2022
Noham GUERBA, le 29/12/2022
Eden JACQUIER, le 6/01/2023
Emma NEE DANGLETERRE, le 10/02/2023
Gabriel GURNEL, le 14/03/2023
Julia DA COSTA, le 18/03/2023
Juliette DHAINAUT, le 26/03/2023
Camille LUSSIANA, le 01/04/2023
Louis MILLEREUX, le 04/05/2023
Alec BUEWAERT, le 8/06/2023
Colette SIN, le 15/06/2023
Roxane CHEVALLAY, le 16/06/2023
Zacharie BECHET, le 18/06/2023
Simon DELABRE, le 9/07/2023
Céleste BONNETTE, le 13/07/2023
Romy LEJEUNE NÉDELEC, le 18/07/2023
Louise CHAMOUILLET, le 31/07/2023
Juliette TRONCHET, le 4/08/2023
Arthur COVIZZI LE FLEM, le 21/09/2023
Eden DUPOTY, le 16/10/2023
Matia LIMA, le 6/11/2023
Jules CERNI, le 29/11/2023
Lou VIZCAYA, le 5/12/2023
Gaspard BURNET, le 15/12/2023
Léonie PLOUVIEZ, le 19/12/2023

DÉCÈS

Françoise BOCHATON, le 15/12/2022
Thierry JOURNET, le 31/12/2022
Gérard VEZIN, le 04/02/2023
Célestine BOCHATON née AVET, le 11/02/2023
Michel BIRRAUD, le 18/02/2023
Jacques HUMBERT, le 05/04/2023
Michèle BLANC née MULLER, le 21/04/2023
Jean-Philippe CHANCEREUL, le 05/05/2023
Josette BONAUDI née LECLERCQ, le 06/05/2023
Max MICHOU, le 09/06/2023
Marc DEPOISIER, le 29/06/2023

Jean-François GILLET, le 07/07/2023
Anny ARMENAUULT née PELTIER, le 11/07/2023
Carmen BOCHATON née RASCALOU, le 19/07/2023
Jean RAMASCO, le 20/08/2023
Henri BOCHATON, le 06/09/2023
Germaine MARCHAND née BOCHET, le 08/09/2023
Marie-Thérèse THIOLLAY née GIRARDOZ, le 17/09/2023
Michel CHEVALLAY, le 25/09/2023
Jacqueline GRENAT-PETIT-ANDRE née DUCHESNE, le 12/10/2023
Gisèle DUPOND née JOLICARD, le 31/10/2023
Antoine CHEVALIER, le 17/11/2023
Alain BLANC, le 04/12/2023
Simone MICHOU, le 19/12/2023

Max MICHOUD, le grand défenseur de la nature !

Peu de temps après son épouse, après quelques semaines d'hospitalisation seulement, Max, le grand défenseur de la nature s'en est allé bien avant l'heure.

Décoré de la médaille du Sénat à l'occasion des vœux du Maire pour son implication dans la vie du village, Max effectuait son sixième mandat (4 fois adjoints dont 3 fois 1^{er} adjoint).

Par sa formation, par son expérience à la direction de la pisciculture de Thonon, par ses connaissances dans les domaines de la faune et de la flore, Max a été l'artisan incontournable de la rénovation et de la mise en place des réseaux d'eau et d'assainissement avec un programme dressé jusqu'en 2030.

Président de la société de chasse, il connaissait le territoire sur le bout des doigts... de pied et se montrait intarissable sur toutes « les gouilles » sur la flore et la faune de la commune.

« la terre se mérite... elle ne se gaspille pas » disait-il.



Gérard Vezin est décédé le 4 février 2023 à l'âge de 88 ans. Né à La Beunaz, sportif dans l'âme, Gérard a quitté le village pour accomplir son service militaire en Algérie dont il gardera des liens forts d'amitié avec ses camarades.

A son retour, il intégrera « la Cachat » où il fera sa carrière, très attaché à l'amélioration de la vie ouvrière et sera l'artisan des accords de 1976 obtenus non sans lutte par ce délégué syndical, respecté de ses employeurs et de ses camarades. Parallèlement à sa vie professionnelle, il a consacré 26 ans de sa vie à la cause publique comme élu, adjoint, voir premier adjoint, souvent en charge des finances de la mairie, un domaine où il excellait sans recourir aux calculatrices... sans une vision éclairée de l'avenir, partageant sa passion pour le sport avec celle de l'information.

Au revoir Mamie

Marie-Thérèse THIOLLAY

Douce et discrète, toujours élégante et souriante, enseignante et directrice de l'école du chef lieu pendant plus de 30 ans, Marie-Thérèse dit " Mamie " a veillé et fait grandir chacun de ses élèves avec patience et bienveillance. A la retraite elle sillonnait chaque jour les chemins à pied et ne manquait jamais une animation du village. AU REVOIR Maitresse, AU REVOIR Mamie !

Au service de l'eau et multitâches

Jean-François GILLET nous a quitté à l'âge de 79 ans après une vie bien remplie au service des habitants : il était entré à la Mairie en 1970 comme « cantonnier » selon l'appellation de l'époque à un moment où les services municipaux n'étaient pas ou peu mécanisés : adductions d'eau, nettoyage des fossés, creusements des tombes... pose de goudron et gravillons... autant de tâches qui se faisaient à la main sans les protections que l'on connaît aujourd'hui. Il avait une connaissance extrêmement précise de tout le réseau d'eau et système de pompage... Très attaché à la nature, il a travaillé pour la commune jusqu'en 2002 avant de se consacrer pleinement à ses plantes et greffes.

Germaine MARCHAND

allait avoir cent ans

Nombreux sont les désormais Anciens de Saint-Paul qui se souviennent avec affection de leur « cantinière » qui avec peu de moyens mais beaucoup de talents et énergie préparait les repas du midi au-dessous de l'école ... En 1978, Germaine a travaillé à la maison des Anciens : en plus de tâches ménagères obligatoires, elle avait à cœur de rendre service, d'emmener les personnes âgées avec sa voiture pour une visite médicale ou une simple balade ...

JUILLET

Tous les dimanches, marchés d'été animés

Avec au programme concerts, spectacle de magie, spectacle burlesque

Buvette et petite restauration proposées par les associations de la commune de Saint-Paul

Programme complet page 38

Vendredi 12 juillet : Fête Nationale

Samedi 20 juillet : Balades en scène

Lundi 22 juillet : Visite guidée « Sur les pas des Blonay, Saint-Paul au moyen-âge »

Les mardis soirs : visite du Clocher à bulbe

AOÛT

Tous les dimanches, marchés d'été animés

Avec au programme démonstration de VTT, concert de cors des Alpes, démonstration de battage de blé

Buvette et petite restauration proposées par les associations de la commune de Saint-Paul

Programme complet page 38

Dimanche 4 août : Fête du lac de la Beunaz

Lundi 5 août : Visite guidée « Sur les pas des Blonay, Saint-Paul au moyen âge »

Lundi 19 août : Visite guidée « Sur les pas des Blonay, Saint-Paul au moyen âge »

Les mardis soirs : visite du Clocher à bulbe

SEPTEMBRE

Tous les dimanches, marchés de producteurs

Dimanche 1^{er} septembre : Forum des associations

Vendredi 13 septembre : Thé dansant organisé par le CCAS

Samedi 14 et dimanche 15 septembre : Triathlon d'Evian

Samedi 14 et dimanche 15 septembre : Les Balades Acoustiques

Du vendredi 13 au dimanche 15 septembre : Exposition de peinture

Samedi 21 et dimanche 22 septembre : Journées du Patrimoine

Mercredi 25 septembre : Thé dansant du club de l'amitié

Dimanche 29 septembre : Dernier marché d'été

OCTOBRE

Dimanche 13 octobre : Fête de la pomme

NOVEMBRE

Lundi 11 novembre : Célébration de l'Armistice

DÉCEMBRE

Dimanche 8 décembre : Fête de la rissole

Samedi 14 et dimanche 15 décembre : Festival des auteurs

Samedi 21 décembre : Concert de Noël de l'Echo de Gavot

Retrouvez l'ensemble
des manifestations sur le site
de Saint-Paul-en-Chablais



Nos partenaires

Toutes les réalisations et projets présentés dans ce bulletin
sont rendus possibles grâce à nos partenaires :